

Insee Dossier

Guyane



Antilles-Guyane

L'état de l'école en Guyane

Dossier n° 1 - octobre 2014



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



SOMMAIRE

Édito	2
--------------	----------

Contexte	3
-----------------	----------

L'académie en bref **4**

Des évolutions contrastées selon les niveaux d'enseignement	4
Deux nouveaux établissements à la rentrée 2013	4
Moins de redoublements et plus de diplômés	6
Des inégalités sociales marquées	6

1 - Les coûts **8**

La dépense pour l'éducation	8
L'aide sociale aux collégiens et aux lycéens	10

2 - Les activités **12**

Les personnels de l'Éducation nationale	12
Les personnels de l'enseignement scolaire	14
L'éducation prioritaire	16
La scolarisation et les conditions d'accueil dans le premier degré	18
La scolarisation et les conditions d'accueil dans le second degré	20
La voie professionnelle scolaire	24
Les formations en apprentissage	26
L'enseignement supérieur	28

3 - Les résultats **32**

La réussite au baccalauréat	32
Le niveau de diplôme et les sorties aux faibles niveau d'études	34
La scolarité des filles et des garçons	38
Le niveau d'étude selon le milieu social	40
Le diplôme et l'exposition au chômage	42

Annexe **44**

Sigles utilisés	44
-----------------	----

Nomenclature nationale des niveaux **45**

Les zones d'emplois	45
---------------------	----

Sources - méthodes - bibliographie **46**

Sources	46
---------	----

Pour en savoir plus	46
---------------------	----

ÉDITO

À la rentrée 2013, près de 77 000 élèves débutaient leur année scolaire dans le premier et le second degré en Guyane. Ce sont 18 000 élèves de plus qu'il y a dix ans. La croissance démographique et une scolarisation de plus en plus importante expliquent la forte hausse des effectifs d'élèves. Dès lors, l'acquisition d'une culture générale et d'une qualification reconnue à tous les jeunes, quelle que soit leur origine sociale, culturelle ou géographique représente un véritable défi. Suivre ces évolutions de façon rapprochée est devenu une nécessité. C'est pourquoi le Rectorat, l'Irig-Defis et l'Insee se sont engagés dans un partenariat à long terme afin qu'un portrait du système scolaire guyanais soit dressé à intervalles réguliers.

Ce second ouvrage de « l'état de l'école en Guyane » sert de support au suivi des politiques publiques mises en place sur le territoire. Il permet d'apprécier les progrès réalisés par l'Académie entre les deux exercices. Cette publication constitue une déclinaison de la publication nationale de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance qui exerce une fonction statistique et d'expertise auprès du ministère de l'Éducation nationale.

Le Rectorat trouve dans cette publication le socle nécessaire pour mener à bien le nouveau projet académique 2014-2017 et l'ensemble des opérations engagées à ce titre. Car mettant en lumière les réussites et les défaillances du système éducatif, elle permet d'ajuster au quotidien les politiques éducatives, d'en suivre les progrès et de mesurer le chemin à parcourir.

Le partenariat noué entre le Rectorat de Guyane et l'Insee aux Antilles-Guyane est inscrit dans un accord cadre basé sur le partage de connaissances. Les savoirs et expertises de chacun permettent de produire des analyses utiles à l'action publique. Cette seconde production montre la volonté de l'ensemble des acteurs de poursuivre leur travail partenarial en accord avec ce principe.

Le Recteur de Guyane

Philippe LACOMBE



Le Directeur de IRIG DEFIS Guyane

Denis CIMIA



**Le Directeur Interrégional
de l'Insee aux Antilles-Guyane**

Didier BLAIZEAU



CONTEXTE

La refondation de l'école est l'une des réformes majeures du système éducatif français. Si quelques uns n'en ont retenu que le sujet des rythmes scolaires, la perspective générale en est cependant de promouvoir l'égalité des chances. Qui d'autre que l'école peut aujourd'hui tenter de permettre à chacun de réaliser ses rêves et ambitions, de se réaliser, en accédant à des formations diverses, de tous niveaux ?

L'académie de la Guyane est encore une jeune académie. Ici, chacun connaît les nombreux défis dans lesquels le système éducatif est immergé : défi géographique, défi démographique, défi culturel et linguistique... Ce qui est parfois perçu comme un handicap peut constituer demain des atouts : l'éloignement, l'isolement, la jeunesse, les nombreuses communautés... Bien des académies envient la démographie, la vitalité, la capacité d'accueil et d'intégration de la Guyane. Bien entendu, au quotidien, dans la salle de classe, dans les écoles, collèges et lycées, des situations complexes, parfois difficiles, attendent bien souvent tous les acteurs du système éducatif. La connaissance du territoire, de sa population et de sa jeunesse est un préalable nécessaire à la prise en charge des élèves et l'un des objectifs de cette publication est d'y contribuer.

Ainsi, il nous faut continuer à former les enseignants de demain, dont la Guyane a besoin. Les résultats du baccalauréat montrent à chaque session que nous sommes sur la bonne voie. La création de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) et la naissance de l'université de Guyane, autonomes en 2014, constituent des outils qu'il appartient d'optimiser ; nous avons besoin de tous. Outre l'exigence de formation, nous devons aussi soutenir l'innovation, encourager nos enseignants, et ceci chaque jour.

L'ambition forte d'une académie de Guyane, si étendue, si différente, où toutes les écoles et tous les collèges seront en éducation prioritaire, participe de cette convergence entre les idées, les moyens et la nécessaire confiance envers ceux qui font l'école ainsi que ceux qui la soutiennent.

Des enseignants investis, des parents impliqués, des partenaires motivés, des constats et des ambitions partagés : **L'état de l'école en Guyane**, dont c'est ici la seconde édition, doit beaucoup aux services du rectorat et aux partenaires, parents, associations, maires, conseil général, conseil régional, élus, syndicats et bien entendu à l'Insee.

Beaucoup a été fait, beaucoup reste à faire. Cette seconde édition en atteste, en toute transparence. Ensemble nous pouvons proposer un bel avenir à la jeunesse guyanaise.

Philippe LACOMBE, Recteur de l'académie de la Guyane.

L'ACADÉMIE EN BREF

Des évolutions contrastées selon les niveaux d'enseignement

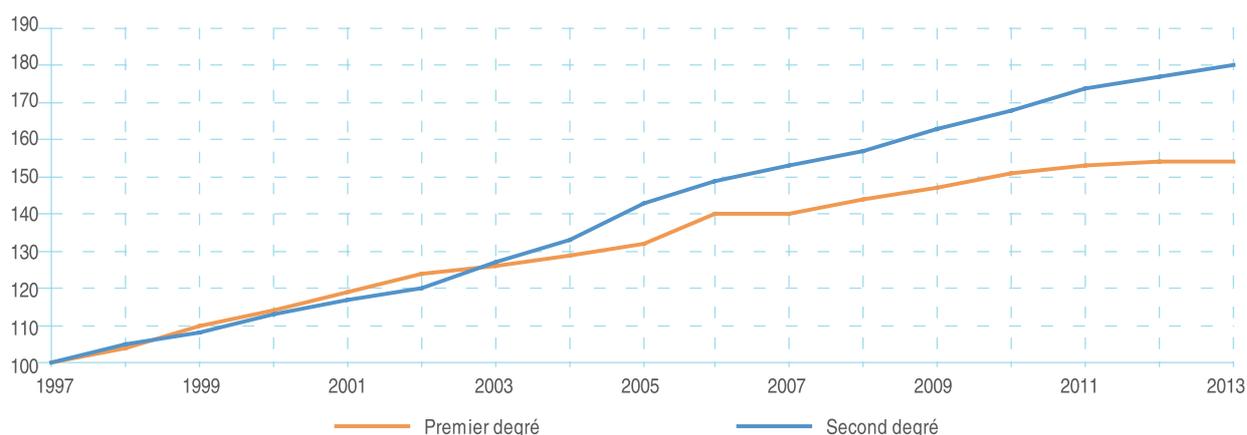
À la rentrée 2013, le premier et le second degré ont accueilli au total 76 637 élèves. Dans le premier degré, la croissance des effectifs d'élèves entre 2012 et 2013 est faible : + 0,3 %.

Le nombre d'élèves inscrits en élémentaire continue d'augmenter mais pour la deuxième année consécutive le nombre d'élèves inscrits en préélémentaire baisse. Ceci est la conséquence de la baisse du nombre de naissances constatée entre 2008 et 2010. Dans le second degré, la population scolaire a augmenté de 1,8 % par rapport à 2012 portant son effectif à 32 966 élèves en 2013.

Premier et second degré confondus, un élève sur deux est scolarisé dans la zone d'emploi de Cayenne. Environ un tiers des élèves est scolarisé dans la zone d'emploi de Saint-Laurent-du-Maroni et les autres élèves le sont dans la zone d'emploi de Kourou. Le nombre d'élèves de l'enseignement supérieur augmente continûment. Depuis 2000, le nombre d'élèves du supérieur a été multiplié par trois. À la rentrée 2012, ils étaient 3 305 inscrits en Guyane.

01 Une hausse plus prononcée des effectifs dans le second degré

Évolution des effectifs par degré d'enseignement depuis 1997 (Indice base 100 en 1997)



Champ : élèves scolarisés dans les écoles et établissements des secteurs public et privé sous contrat.

Source : MENESR – Rectorat de la Guyane.

Deux nouveaux établissements à la rentrée 2013

En 2012, la Guyane comptait 162 établissements du premier degré. À la rentrée 2013, le nombre d'établissements du premier degré s'élève à 164 avec l'ouverture de deux établissements publics : l'école « Les petits Maripas 2 » à Maripasoula et l'école « Paul Isnard » à Saint-Laurent-du-Maroni. Dans le second degré, le nombre d'établissements se maintient à 47. La Guyane comptabilise 32 collèges, 4 lycées généraux et technologiques, 6 lycées polyvalents et 5 lycées professionnels.

L'ACADÉMIE EN BREF

02 Des effectifs en hausse de 20 % par rapport à 2005

Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis (en nombre)

	2005	2010	2011	2012	2013
Premier degré éducation nationale	37 501	42 921	43 408	43 556	43 671
Préélémentaire	12 985	15 013	15 624	15 419	15 277
CP - CM2	23 972	27 436	27 372	27 702	27 951
Spécialisé	544	472	412	435	443
Second degré éducation nationale	26 091	30 648	31 904	32 371	32 966
Premier cycle	17 280	19 109	19 611	20 217	20 433
Second cycle professionnel	3 833	5 255	5 799	5 642	5 745
Second cycle général et technologique	4 061	5 399	5 449	5 361	5 567
Enseignement adapté du second degré (SEGPA)	917	885	1 045	1 151	1 221
Second degré agriculture	241	391	389	439	553
Scolarisation dans établissements de la santé	113	112	151	154	152
Centre de formation des apprentis	256	368	465	702	n.d
Apprentis de l'enseignement secondaire	256	368	440	475	n.d
Apprentis de l'enseignement supérieur	0	0	25	227	n.d
Enseignement supérieur	2 397	2 577	2 915	3 305	n.d
Total général	66 599	77 017	79 232	80 527	n.d

Champ : élèves scolarisés dans les écoles et établissements des secteurs public et privé sous contrat.

Source : MENESR – Rectorat de la Guyane.

03 Entre 2 et 4 nouvelles écoles chaque année

Évolution du nombre d'établissements du premier degré (en nombre)

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Enseignement public							
Maternelles	41	40	40	41	42	43	44
Élémentaires et spéciales	101	106	108	109	111	111	112
Total	142	146	148	150	153	154	156
Enseignement privé							
Maternelles	0	0	0	0	0	0	0
Élémentaires et spéciales	8	8	8	8	8	8	8
Total	8						
Total premier degré	150	154	156	158	161	162	164

Champ : écoles des secteurs public et privé sous contrat.

Source : MENESR - Depp, fichier des établissements.

04 Un nouvel établissement du second degré tous les deux ans

Évolution du nombre d'établissements du second degré (en nombre)

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Enseignement public							
Collèges	28	28	28	28	28	29	29
Lycées professionnels	3	3	4	5	5	5	5
Lycées (LGT, LPO)	6	6	8	8	8	8	8
Total	37	37	40	41	41	42	42
Enseignement privé							
Collèges	3	3	3	3	3	3	3
Lycées (LGT, LPO)	2	2	2	2	2	2	2
Total	5						
Total second degré	42	42	45	46	46	47	47

Champ : établissements des secteurs public et privé sous contrat.

Source : MENESR – Depp, fichier des établissements.

L'ACADÉMIE EN BREF

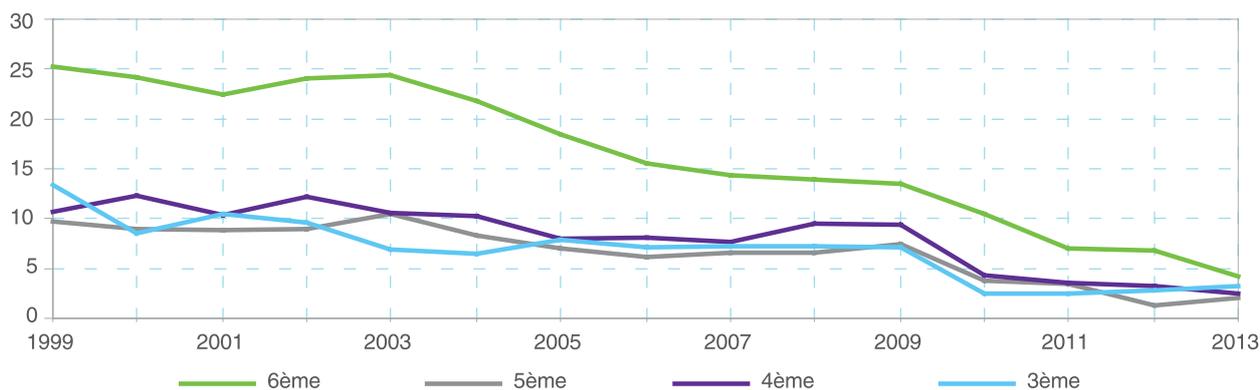
Moins de redoublements et plus de diplômes

En dix ans, les taux de redoublement au collège ont largement diminué. En 2003, un quart des élèves en sixième redoublaient, ils sont seulement 4,2 % en 2013. Le taux de redoublement pour cette classe a été divisé par six. Même si les évolutions ont été moins importantes pour les autres classes, les taux ont baissé pour chaque niveau. En 2013, le taux de redoublement en cinquième est de 2 %, 2,5 % en quatrième et 3,2 % en troisième. Jusqu'en 2009, seul le taux de redoublement en sixième baissait significativement. En 2010, tous les taux ont chuté.

Le nombre de diplômes délivrés ne cesse d'augmenter. En 2013, 3 091 élèves ont obtenu le brevet, 970 un CAP, 625 un BEP, et 2 248 un baccalauréat général, technologique ou professionnel. Au total, 6 934 élèves ont été diplômés de l'enseignement secondaire en Guyane en 2013, soit 413 de plus que l'année précédente.

05 Entre 1999 et 2013, un taux de redoublement divisé par cinq

Évolution des taux de redoublement au collège (secteur public) (en %)



Champ : élèves scolarisés dans les écoles et établissements des secteurs public et privé sous contrat.
Source : MENESR - Rectorat de la Guyane, Système d'information Scolarité.

Des inégalités sociales marquées

Le milieu social demeure déterminant dans les orientations et la réussite scolaire. Les inégalités sociales se manifestent dès le premier cycle et jusqu'au second cycle. Parmi les élèves du premier cycle (y compris Segpa*), 48 % sont des enfants d'inactifs. Cette part passe à 69 % pour les classes Ulis et Segpa. Les inégalités sont plus marquées dans le second cycle.

Dans le second cycle professionnel, plus de la moitié des élèves sont des enfants d'inactifs, près d'un tiers des enfants d'ouvriers ou d'employés et seulement 2,6 % d'entre eux ont des parents cadres ou exerçant une profession libérale. La répartition selon l'origine sociale des élèves du second cycle général et technologique est totalement différente. Au sein même du second cycle général et technologique, des inégalités existent. Ainsi, en première et terminale technologique, un tiers des élèves sont enfants d'inactifs et seulement 7 % ont des parents cadres ou exerçant une profession libérale alors que parmi les élèves en première et terminale générale, près d'un élève sur cinq est fils ou fille d'un cadre ou d'une personne exerçant une profession libérale.

* voir annexe

L'ACADÉMIE EN BREF

06 2013, une année exceptionnelle pour le baccalauréat général

Évolution des diplômes délivrés (en nombre et %)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Brevet						
Présents	3 271	3 386	3 452	3 549	3 786	4 019
Admis	2 487	2 566	2 449	2 623	2 790	3 091
% succès	76,0	75,8	70,9	73,9	73,7	76,9
CAP						
Présents	861	862	939	1 126	1 335	1 400
Admis	650	666	723	839	973	970
% succès	75,5	77,3	77,0	74,5	72,9	69,3
BEP						
Présents	1 228	1 223	1 192	1 020	1 104	1 096
Admis	682	630	698	511	651	625
% succès	55,5	51,5	58,6	50,1	59,0	57,0
Baccalauréat général						
Présents	814	958	978	977	1 096	1 090
Admis	612	698	709	700	825	894
% succès	75,2	72,9	72,5	71,6	75,3	82,0
Baccalauréat technologique						
Présents	618	664	732	763	746	743
Admis	375	376	390	489	437	577
% succès	60,7	56,6	53,3	64,1	58,6	77,7
Baccalauréat professionnel						
Présents	502	506	513	548	1 339	1 180
Admis	338	424	398	435	845	777
% succès	67,3	83,8	77,6	79,4	63,1	65,8

Sources : MENESR - MAAF - Rectorat de Guyane.

07 Au collège, un élève sur deux est enfant d'inactifs

Les élèves du second degré selon l'origine sociale à la rentrée 2013 (en %)

	Premier cycle général (6ème à 3ème)	Ulis	Segpa	Total premier cycle (y compris Segpa)	Seconde générale et technologique	Première et terminale générales	Première et terminale technologiques	Second cycle général et techno	CAP et MC	Bac Pro	Total second cycle professionnel
Agriculteurs	1,5	1,6	2,9	1,6	1,9	1,2	2,1	1,7	1,1	2,0	1,7
Artisans, commerçants	7,0	2,3	3,5	6,7	9,3	11,9	8,7	10,1	3,6	5,7	4,9
Professions libérales, cadres	7,1	1,4	1,1	6,7	12,8	18,5	6,8	13,6	1,6	3,1	2,6
Employés	16,0	7,6	9,4	15,4	19,5	21,8	22,9	21,2	10,3	18,3	15,5
Ouvriers	14,2	14,3	12,0	14,1	15,1	14,2	16,4	15,1	15,5	17,2	16,6
Professions intermédiaires	7,0	3,7	1,7	6,6	10,3	10,7	9,0	10,1	3,4	5,5	4,8
Retraités	0,9	0,4	0,3	0,9	0,9	1,4	1,4	1,2	0,6	1,0	0,9
Inactifs	46,3	68,7	69,1	48,0	30,2	20,3	32,7	27,0	63,9	47,2	53,0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Champ : élèves scolarisés dans les écoles et établissements des secteurs public et privé sous contrat, relevant du ministère de l'Éducation Nationale.

Source : MENESR - Rectorat de la Guyane, Système d'information Scolarité.

1 - La dépense pour l'éducation

En 2013, la dépense pour l'éducation en Guyane, réalisée par le rectorat, s'élève à 450 millions d'euros. Entre 2009 et 2013, cette dépense a augmenté en moyenne de 2,4 % chaque année. Les dépenses relevant des programmes 230 – Vie de l'élève (+ 4,4 % par an) et 141 - Enseignement scolaire public du second degré (+ 3,0 %) connaissent les plus fortes hausses. A contrario, les dépenses du programme 214 - Soutien de la politique de l'éducation nationale reculent en moyenne de 3,7 % par an au cours des quatre dernières années.

L'effort financier réalisé par le rectorat de la Guyane s'élève à 5 831 euros par élève des premier et second degrés, avec une différence notable entre ces deux degrés d'enseignement : en 2013, la dépense moyenne est de 3 856 euros pour un élève scolarisé dans le premier degré contre 6 989 euros dans le second degré. Les dépenses relevant de l'enseignement scolaire public du premier degré représentent plus d'un tiers du budget académique alors que celles relatives au second degré en représentent près de la moitié.

Les rémunérations des personnels constituent la quasi-totalité des dépenses de l'enseignement scolaire des premier et second degrés publics. Dans l'académie, l'indexation de 40 % des rémunérations des personnels accentue le poids des dépenses de personnels dans le budget.

Les collectivités territoriales (Département et Région) participent à la dépense d'éducation dans le second degré (*). En 2012, la dépense moyenne par collégien du Département s'élève à 1 224 euros. Ce montant est plutôt stable au cours des cinq dernières années. Environ 60 % des dépenses pour l'éducation de la collectivité départementale relève du fonctionnement et 40 % de l'investissement.

La dépense moyenne par lycéen de la Région Guyane s'établit à 2 841 euros en 2012. Les dépenses de fonctionnement pèsent près de 70 % de la dépense totale de la collectivité régionale pour l'éducation. L'évolution de la dépense moyenne par lycéen est plutôt irrégulière. En particulier, en 2009, elle atteint son maximum des cinq dernières années : 8 813 euros par lycéen (en prix courants). Cela s'explique par des dépenses d'investissements importantes à cette période en lien avec la construction de nouveaux lycées.

Depuis 2006, suite à la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), l'Éducation nationale enregistre les dépenses dans cinq programmes décomposés en actions et sous actions pour la mission interministérielle « enseignement scolaire » :

- le programme 139 - Enseignement privé du premier et du second degré
- le programme 140 - Enseignement scolaire public du premier degré
- le programme 141 - Enseignement scolaire public du second degré
- le programme 214 - Soutien de la politique de l'éducation nationale
- le programme 230 - Vie de l'élève
- le programme 143 - Enseignement technique agricole n'est pas pris en compte pour les calculs de cette rubrique.

Pour les dépenses du MENESR** : toutes les données en euros sont fournies en prix constants 2013 et ces données en prix constants 2013 sont utilisées pour le calcul d'évolutions dans le temps.

(*) Les communes participent à la dépense d'éducation dans le premier degré, les données ne sont pas présentées ici.

(**) voir annexe

1.1.1 40 millions d'euros dépensés en plus en 5 ans

Les dépenses pour l'éducation du MENESR (en milliers d'euros, prix constants 2013)

Programme LOLF	2009	2010	2011	2012	2013
Enseignement privé du 1er et du 2nd degré	15 329	15 835	16 209	17 005	17 539
Enseignement scolaire public du premier degré	144 839	150 051	150 014	152 812	157 517
Enseignement scolaire public du second degré	193 645	199 358	209 508	211 948	217 757
Soutien de la politique de l'éducation nationale	25 358	23 807	25 757	25 048	21 816
Vie de l'élève	29 864	31 497	32 100	33 415	35 574
Total	409 034	420 548	433 587	440 228	450 203
Évolution en %	//	2,8	3,1	1,5	2,3
Dépense moyenne par élève en Guyane (en euros)	5 682	5 685	5 720	5 755	5 831

Source : Rectorat de la Guyane.

1.1.2 La dépense moyenne par élève du premier degré ne cesse d'augmenter

Les dépenses pour l'éducation du MENESR dans le premier degré public (en euros, prix constants 2013)

	2009	2010	2011	2012	2013
Montant de la dépense (en milliers d'euros)	144 839	150 051	150 014	152 812	157 517
Évolution	s.o	3,6	0	1,9	3,1
Part des rémunérations dans la dépense (%)	99,8	99,8	99,8	99,8	99,9
Dépense moyenne par élève	3 680	3 717	3 678	3 744	3 856

Source : Rectorat de la Guyane.

1.1.4 Une dépense moyenne de 7 000 euros pour les élèves du second degré public

La dépense pour l'éducation du MENESR dans le second degré public (en euros prix constants 2013 et %)

	2009	2010	2011	2012	2013
Montant de la dépense (en milliers d'euros)	193 645	199 358	209 508	211 948	217 757
Évolution	s.o	3,0	5,1	1,2	2,7
Part des rémunérations dans la dépense (%)	99,4	99,5	99,5	99,5	99,5
Dépense moyenne par élève	6 843	6 868	6 931	6 911	6 989

Source : Rectorat de la Guyane.

Champ pour les tableaux 1.1.1 à 1.1.5 :
dépenses du MENESR, hors dépenses des collectivités territoriales.

1.1.6 En moyenne, le département dépense 1 224 euros par collégien

La dépense moyenne du Département et de la Région par élève (en euros prix courants)

		2008	2009	2010	2011	2012
Département	Dépense moyenne de fonctionnement	571	740	769	756	727
	Dépense moyenne d'investissement	732	466	389	475	497
	Dépense moyenne par collégien	1 303	1 205	1 158	1 231	1 224
Région	Dépense moyenne de fonctionnement	1 088	1 357	1 769	1 616	1 980
	Dépense moyenne d'investissement	1 433	7 456	1 733	834	861
	Dépense moyenne par lycéen	2 521	8 813	3 502	2 450	2 841

Sources : DGCL, Comptes administratifs des départements et des régions – Rectorat de la Guyane.

1.1.3 110 millions d'euros dépensés dans l'enseignement du premier degré

Répartition des dépenses de personnel du MENESR dans le premier degré public en 2013 (en euros, prix courants 2013)

	2013
Enseignement élémentaire	71 908 997
Enseignement pré-élémentaire	36 583 222
Besoins éducatifs particuliers	16 019 453
Remplacement	12 334 725
Pilotage et encadrement pédagogique	10 372 681
Formation des personnels enseignants	10 101 645

Source : Rectorat de la Guyane.

1.1.5 Trois quarts des dépenses pour le second degré sont destinées à l'enseignement

Répartition des dépenses de personnel du MENESR dans le second degré public en 2013 (en %)

	Part
Enseignement en collège	38,1
Enseignement professionnel sous statut scolaire	19
Enseignement général et technologique en lycée	19
Pilotage, administration et encadrement pédagogique	10,9
Remplacement	5
Besoins éducatifs particuliers	4,5
Formation des personnels enseignants et d'orientation	1,4
Information et orientation	0,7
Enseignement post-baccalauréat en lycée	0,5
Autres	0,9

Source : Rectorat de la Guyane.

2 - L'aide sociale aux collégiens et aux lycéens

Différentes formes d'aides financières permettent aux familles de mieux assurer les conditions de scolarisation de leurs enfants.

L'attribution, sous conditions de ressources, des bourses et primes pour les élèves du second degré représente un effort budgétaire de 7,5 millions d'euros en 2013. Les bourses attribuées concernent 15 296 jeunes, soit un peu moins de la moitié des élèves du second degré (46,4 %). En 2013, une bourse a été attribuée à 10 460 collégiens et 4 836 lycéens. La proportion de boursiers en collège a tendance à diminuer au cours des trois dernières années, elle atteint 48,3 % en 2013. L'évolution de la proportion de boursiers en lycée est irrégulière, elle s'établit à 42,8 % en 2013, soit six points de plus que l'année précédente où elle avait diminué de trois points.

Le dispositif des bourses au mérite, d'un montant de 800 euros, a concerné 728 bénéficiaires en 2013-2014, chiffre en diminution par rapport à l'année scolaire précédente. Ces bourses sont attribuées, de droit, aux boursiers de lycée ayant obtenu une mention « bien » ou « très bien », au diplôme national du brevet (DNB) et peuvent l'être aussi à des boursiers qui se sont distingués par leur effort dans le travail en classe de troisième.

En complément des bourses, des primes sont attribuées aux boursiers en fonction des types et niveaux d'enseignement choisis : prime d'entrée en classe de seconde, première et terminale et, pour certaines formations professionnelles ou technologiques, prime d'équipement et/ou qualification. Les élèves boursiers internes, en collège ou en lycée, bénéficient en outre d'une prime à l'internat. En 2013, 5 281 primes à la scolarité ont été accordées aux élèves de l'académie, cela correspond à un montant de 1,5 million d'euros.

Définitions

Bourses nationales : elles sont payées sur des crédits du ministère de l'Éducation nationale. Les bourses et aides départementales ou régionales, non comptabilisées ici, sont prises en charge par les crédits du conseil général ou régional.

Bourses du second degré : leur montant est évalué en fonction des ressources et charges des familles, selon un barème national.

Les bourses de collège comportent trois montants annuels différents : 81,69 euros, 226,35 euros et 353,49 euros.

Le montant annuel de **la bourse de lycée** peut varier de 135 euros (3 parts) à 630 euros (14 parts). Ce nombre de parts résulte du rapport ressources et charges familiales selon le barème national. Le montant de la part de bourse est de 45 euros en 2013-2014.

1.2.1 En Guyane, près d'un élève sur deux est boursier, un sur quatre en France

Évolution du nombre d'élèves du second degré bénéficiant d'une aide financière (éducation nationale, public et privé)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Effectifs de boursiers en collège	10 597	10 598	10 460
% boursiers en collège	51,3	49,6	48,3
Effectifs de boursiers en lycée	4 496	4 064	4 836
dont bourses au mérite en lycée	845	851	728
% boursiers en lycée	40	36,9	42,8
Total boursiers (collèges et lycées)	15 093	14 662	15 296
% boursiers (collèges et lycées)	47,3	45,3	46,4
Nombre de primes à la scolarité accordées (1)	5 081	4 365	5 281

(1) Prime d'équipement, prime à la qualification, prime d'entrée en seconde, première, terminale, prime d'internat (certaines primes sont cumulables).

Source : MENESR – Rectorat de la Guyane.

1.2.2 7,5 millions d'euros d'aides versés en 2013

Aides aux élèves (public + privé)

Nature des aides	Montant 2011-2012	Montant 2012-2013	Montant 2013-2014	Evolution 2012-2013 (%)	
	en euros courants	en euros courants	en euros courants	en euros courants	en euros constants
Bourses de collège	3 111 188	3 089 571	3 063 772	-0,8	-2,2
Bourses de lycée	2 075 288	1 901 903	2 287 260	20,3	18,7
Bourses au mérite - Lycée	676 000	680 800	582 400	-14,5	-15,6
Primes (lycée sauf internat)	1 401 624	1 189 937	1 491 756	25,4	23,7
Prime à l'internat - collège	20 533	11 327	7 386	-34,8	-35,7
Prime à l'internat - lycée	34 483	32 973	30 055	-8,9	-10,1
Total aides directes MEN (1)	7 319 116	6 906 510	7 462 629	8,1	6,6

(1) hors fonds sociaux.

Source : MENESR – Rectorat de la Guyane.

1 - Les personnels de l'Éducation nationale

Au 31 décembre 2013, le ministère de l'Éducation nationale emploie 6 839 personnes en Guyane. Les enseignants au niveau scolaire des secteurs public et privé sous contrat représentent 82 % de l'ensemble du personnel de l'éducation nationale hors enseignement supérieur, soit 5 580 personnes. Le personnel enseignant exerçant dans le secteur privé sous contrat constitue 6 % de l'ensemble des enseignants de l'académie.

À la suite de leur affectation, 2 639 enseignants exercent dans le premier degré public ou privé sous contrat et 2 941 dans le second degré public ou privé. Afin d'assurer diverses fonctions, 1 259 agents sont employés dans les établissements publics, au rectorat ou en circonscription. Parmi eux, 564 sont assistants d'éducation, assistants pédagogiques ou auxiliaires de vie scolaire ; 454 composent le personnel administratif, technique et de santé ; 125 le personnel de direction et d'inspection et enfin 116 le personnel d'éducation et d'orientation. L'ensemble de ces personnels contribuent directement ou indirectement à la formation d'environ 77 000 élèves relevant du ministère de l'Éducation nationale (hors enseignement supérieur) au cours l'année scolaire 2013-2014.

Pour répondre à la forte croissance de la population scolaire, les effectifs de personnels, en particulier les personnels enseignants, sont à la hausse. Au cours des dix dernières années, les effectifs d'enseignants ont augmenté de 44 % alors que les effectifs de personnels administratifs ont crû de 24 %. Pour les personnels enseignants, la hausse est plus marquée dans le second degré en cohérence avec l'augmentation plus forte des effectifs d'élèves scolarisés dans ce degré d'enseignement. Après une diminution entre 2009 et 2010, les effectifs d'enseignants du 1er degré repartent à la hausse en 2012. Concernant les personnels non enseignants, la diminution des effectifs enregistrée entre décembre 2007 et décembre 2009 est liée au passage sous tutelle des collectivités territoriales des personnels ouvriers et des adjoints techniques.

* La population observée comprend les enseignants ou non enseignants, les titulaires ou non titulaires, en activité au 31 décembre dans le secteur public ou le secteur privé sous contrat relevant du ministère de l'Éducation nationale (hors enseignement supérieur).

2

Les activités

2.1.1 1 700 enseignants supplémentaires entre 2004 et 2013

Évolution des effectifs des personnels de l'Éducation nationale (hors enseignement supérieur) (en nombre et %)

	Enseignants			Administratifs, Techniques, Encadrement et surveillance	Total	Part des enseignants (%)
	Public	Privé	Total			
2004	3 647	221	3 868	1 018	4 886	79,2
2005	3 915	238	4 153	1 132	5 285	78,6
2006	4 229	239	4 468	1 114	5 582	80,0
2007	4 566	262	4 828	1 114	5 942	81,3
2008	4 775	267	5 042	1 098	6 140	82,1
2009	4 892	269	5 161	1 007	6 168	83,7
2010	4 796	286	5 082	1 094	6 176	82,3
2011	4 899	296	5 195	1 123	6 318	82,2
2012	5 004	304	5 308	1 246	6 554	81,0
2013	5 257	323	5 580	1 259	6 839	81,6

Source : MENESR - Rectorat de la Guyane, BSA - effectifs des personnels* au 31 décembre de chaque année.

2.1.2 80 % du personnel est enseignant

Répartition des effectifs des personnels de l'Éducation nationale au 31 décembre 2013 (en nombre)

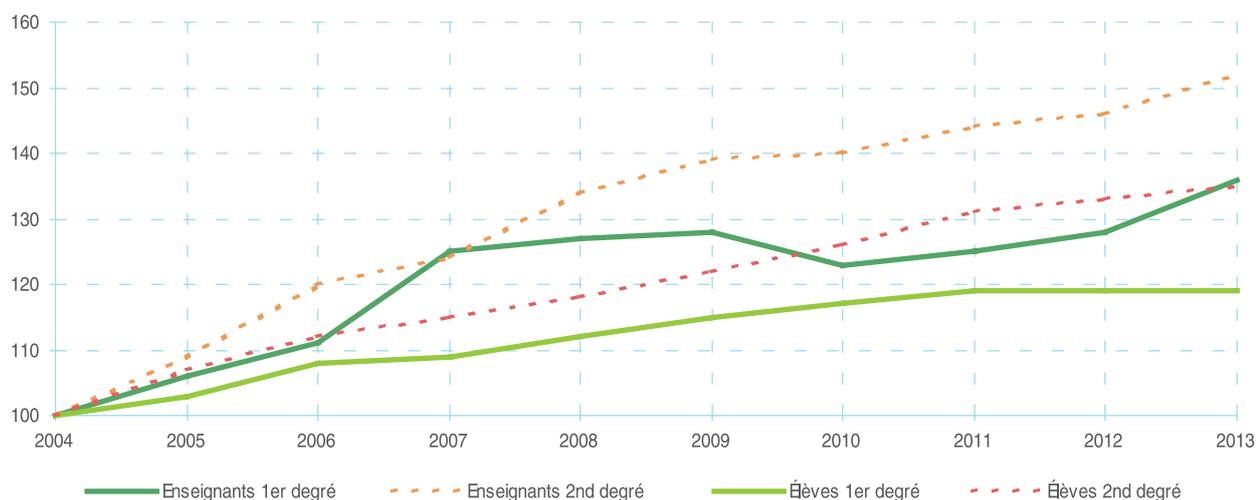
Type de personnel	Effectifs
Enseignement scolaire du premier degré public	2 509
Enseignement scolaire du premier degré privé	130
Enseignement scolaire du second degré public	2 748
Enseignement scolaire du second degré privé	193
Total enseignants	5 580
Personnels d'éducation et d'orientation	116
Personnels de direction et d'inspection	125
Personnels administratifs, techniques et de Santé	454
AED, AVS	564
Total Administratifs, Techniques, Encadrement et surveillance	1 259
Total	6 839

Champ : enseignement public et privé.

Source : MENESR - Rectorat de la Guyane, BSA - effectifs des personnels* au 31 décembre de chaque année.

2.1.3 Dans le second degré, les effectifs d'enseignants augmentent plus vite que le nombre d'élèves

Évolutions comparées des effectifs d'élèves et d'enseignants (base 100 en 2004)



Source : MENESR - Rectorat de la Guyane, BSA - effectifs des personnels* au 31 décembre de chaque année.

2 - Les personnels de l'enseignement scolaire

Pour l'année scolaire 2013-2014, 2 509 enseignants exercent dans le premier degré public. Près de neuf sur dix sont titulaires et trois quarts sont des femmes. Dans le même temps, le premier degré privé compte 130 enseignants. Les personnels considérés comme titulaires sont moins nombreux (75 %) et la proportion de femmes (82 %) y est plus forte que dans le premier degré public.

Les établissements du second degré public (y compris les classes post-baccalauréat) regroupent 2 748 enseignants. Près de sept enseignants sur dix sont titulaires et les femmes représentent un peu moins de la moitié des enseignants. Dans les établissements privés sous contrat, 58 % des 193 enseignants sont assimilés à des titulaires et 57 % sont des femmes.

La population enseignante est plus féminisée dans le premier degré public que dans le second degré (74 % contre 47 %). Elle y est également moins âgée. C'est en effet aux âges élevés que la différence entre le premier degré public et le second degré est la plus marquée : 8 % des enseignants du premier degré public ont plus de 55 ans contre 17 % dans le second degré.

Des enseignants difficiles à garder

La massification des effectifs d'élèves et le particularisme géographique de l'académie engendrent des difficultés de recrutement et de stabilisation des équipes pédagogiques. Le fort taux d'enseignants non-titulaires dans le second degré ainsi que le turn-over important des professeurs titulaires permettent de mesurer ces difficultés. Dans ce domaine, le projet académique 2014-2017 a pour ambition de renforcer la formation des personnels, d'assurer le bien-être au travail et de développer l'accompagnement bienveillant des équipes à travers des actions concrètes : développement de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) et de son antenne à Saint-Laurent-du-Maroni, prise en charge et accompagnement des bacheliers se destinant aux métiers de l'enseignement pour créer un vivier local, traitement spécifique des affectations sur les postes difficiles à pourvoir (sites isolés notamment)...

2

Les activités

2.2.1 Trois enseignants sur quatre sont des femmes

Répartition des effectifs des personnels de l'Éducation nationale au 31 décembre 2013 (en nombre et %)

	PUBLIC			PRIVÉ		
	Enseignants	Part des femmes	Part des titulaires	Enseignants	Part des femmes	Part des titulaires
2004	1 842	76,3	100,0	96	83,3	78,1
2005	1 949	74,9	99,4	96	81,3	81,3
2006	2 058	74,2	98,5	92	78,3	88,0
2007	2 311	73,6	90,8	116	82,8	78,4
2008	2 349	73,9	90,7	112	82,1	83,0
2009	2 365	72,9	92,1	110	83,6	84,5
2010	2 265	73,2	98,0	118	80,5	81,4
2011	2 294	73,3	94,7	122	80,3	82,0
2012	2 365	73,3	94,0	124	81,5	79,0
2013	2 509	73,7	89,3	130	82,3	75,4

Source : MENESR - Rectorat de la Guyane , BSA - effectifs des personnels au 31 décembre de chaque année.

2.2.2 Un professeur sur trois n'est pas titulaire

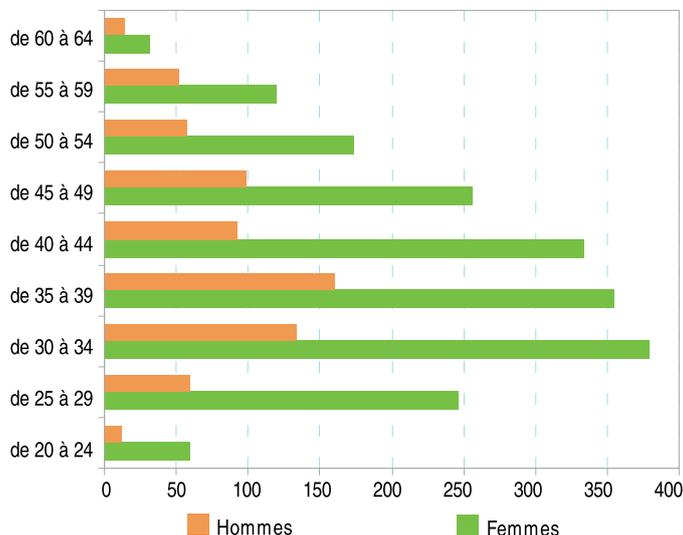
Les enseignants du second degré (en nombre et %)

	PUBLIC			PRIVÉ		
	Enseignants	Part des femmes	Part des titulaires	Enseignants	Part des femmes	Part des titulaires
2004	1 805	45,6	73,5	125	61,6	72,0
2005	1 966	45,7	74,6	142	59,2	67,6
2006	2 171	45,5	72,3	147	57,8	68,0
2007	2 255	45,1	69,0	146	58,9	67,1
2008	2 426	44,8	68,7	155	58,7	65,8
2009	2 527	45,2	68,8	159	59,7	66,0
2010	2 531	45,4	68,2	168	58,3	63,7
2011	2 605	46,8	68,6	174	56,9	65,5
2012	2 639	47,4	68,2	180	55,6	61,1
2013	2 748	47,4	68,2	193	57,0	58,0

Source : MENESR - Rectorat de la Guyane , BSA - effectifs des personnels au 31 décembre de chaque année.

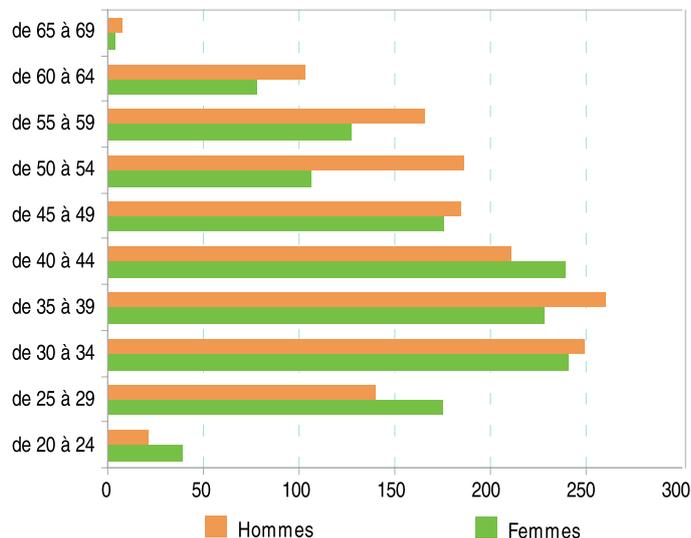
2.2.3 Un enseignant sur deux a moins de 40 ans

Répartition par âge et sexe des enseignants du premier degré public (en nombre)



2.2.4 Un professeur sur dix a moins de 30 ans

Répartition par âge et sexe des enseignants du second degré public (en nombre)



Source : MENESR - Rectorat de la Guyane , BSA - effectifs des personnels au 31 décembre de chaque année.

3 - L'éducation prioritaire

À la rentrée 2013, deux tiers des écoliers et plus de trois quarts des collégiens de l'académie sont scolarisés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire. Au total, 102 écoles et 21 collèges sont en éducation prioritaire. Parmi ces établissements, 13 collèges publics et 70 écoles publiques relèvent du programme Éclair (écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) en Guyane. Ils accueillent 9 667 collégiens et 18 344 écoliers (respectivement 48 % et 45 % des effectifs). Les autres établissements relevant de l'éducation prioritaire appartiennent au dispositif « réseau réussite scolaire » (RRS). Ils regroupent 6 179 collégiens et 9 148 écoliers (respectivement 31 % et 22 % des effectifs).

Les collégiens des Éclair sont très massivement d'origine sociale défavorisée : 76 % d'entre eux ont des parents ouvriers ou inactifs, contre 57 % en RRS et 47 % hors éducation prioritaire. En Éclair et en RRS, la proportion d'enfants d'ouvriers ou d'inactifs est un peu plus élevée qu'au national. Hors éducation prioritaire, la différence est plus forte, 47 % des enfants viennent d'un milieu défavorisé, c'est plus de dix points supérieur à la moyenne nationale.

Les réformes de l'éducation prioritaire

La politique de l'éducation prioritaire a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). À la rentrée 2006, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire (ZEP et REP), ont été constitués les réseaux « ambition réussite » (RAR) et les réseaux dits de « réussite scolaire » (RRS). Enfin, depuis la rentrée 2011, le programme « écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) est devenu le « centre des politiques de l'éducation nationale en faveur de l'égalité des chances ». Dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire, le périmètre va évoluer dans l'académie.

2.3.1 Quatre collégiens sur cinq sont dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire

Répartition des établissements et des effectifs selon l'appartenance à l'éducation prioritaire à la rentrée 2013 - secteur public (en nombre et %)

	ECLAIR	RRS	Hors éducation prioritaire
Nombre d'écoles	70	32	54
Nombre d'écoliers	18 344	9 148	13 355
% d'écoliers	44,9	22,4	32,7
Nombre de collèges	13	8	8
Nombre de collégiens	9 667	6 179	4 267
% de collégiens	48,1	30,7	21,2

Source : MENESR - Rectorat de la Guyane.

2.3.2 Trois quarts des collégiens des éclairs sont enfants d'ouvriers ou d'inactifs

Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs, d'enfants de cadres et d'enseignants selon l'appartenance à l'éducation prioritaire en 2013 (en %)

	Enfants d'ouvriers et d'inactifs	Enfants de cadres et d'enseignants
Eclair	75,6	2,4
RRS	57,1	6,2
Hors EP	46,8	7,9
Ensemble	63,8	4,7

Source : MENESR - Rectorat de la Guyane.

4 - La scolarisation et les conditions d'accueil dans le premier degré

À la rentrée 2013, 15 277 enfants sont scolarisés dans l'enseignement préélémentaire en Guyane. Les dernières années se caractérisent d'abord par le progrès dans l'accueil des élèves de 3 ans : le taux de scolarisation à cet âge passe de 65 % en 2007 à 80 % en 2013. Cette évolution positive est à poursuivre afin de rejoindre le niveau de l'ensemble de la France où la scolarisation à l'âge de 3 ans est totale depuis le milieu des années 1990. Aux âges de 4 et 5 ans, neuf enfants sur dix sont scolarisés à la rentrée 2013. Objectif de la politique éducative nationale, l'accueil des enfants de deux ans a augmenté en 2013 et concerne 170 élèves, soit 77 de plus qu'en 2012. Le taux de scolarisation à 2 ans reste en deçà du niveau national (2,9 % dans l'académie contre 11,8 %). Une fois terminé la généralisation de l'accueil des 3 ans, un effort encore plus soutenu pourra être porté sur la scolarisation des 2 ans.

Pour répondre à la croissance des effectifs scolaires dans le premier degré au cours de la dernière décennie, des écoles ont été construites. Ainsi, entre 2000 et 2013, 26 nouvelles écoles sont sorties de terre pour le secteur public. Au cours de cette période, la répartition des écoles selon le nombre de classe se modifie « vers le haut » : diminution du nombre d'écoles de 10 classes ou moins et nette augmentation du nombre d'écoles de 11 classes ou plus. Les élèves du premier degré public sont accueillis au sein de 1 753 classes dont 57 % se situent dans des écoles de 11 classes ou plus. En élémentaire comme en maternelle, l'effectif moyen des classes est de 24 élèves.

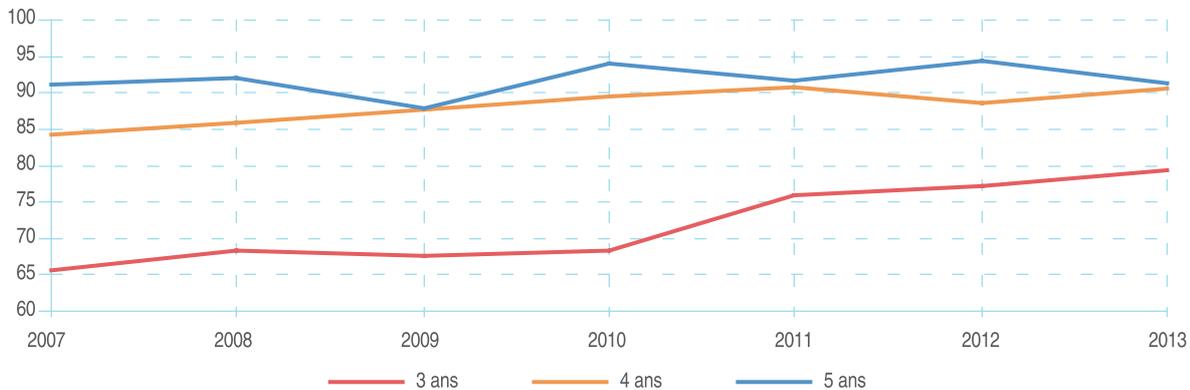
Après une diminution de 2007 à 2009, le ratio du nombre de postes pour 100 élèves (P/E) est en augmentation depuis 2010. Il atteint en 2013 la valeur de 5,8, il est supérieur au ratio national qui se stabilise à 5,2 postes pour 100 élèves en 2013.

2

Les activités

2.4.1 Un taux de scolarisation en constante augmentation chez les enfants de 3 ans

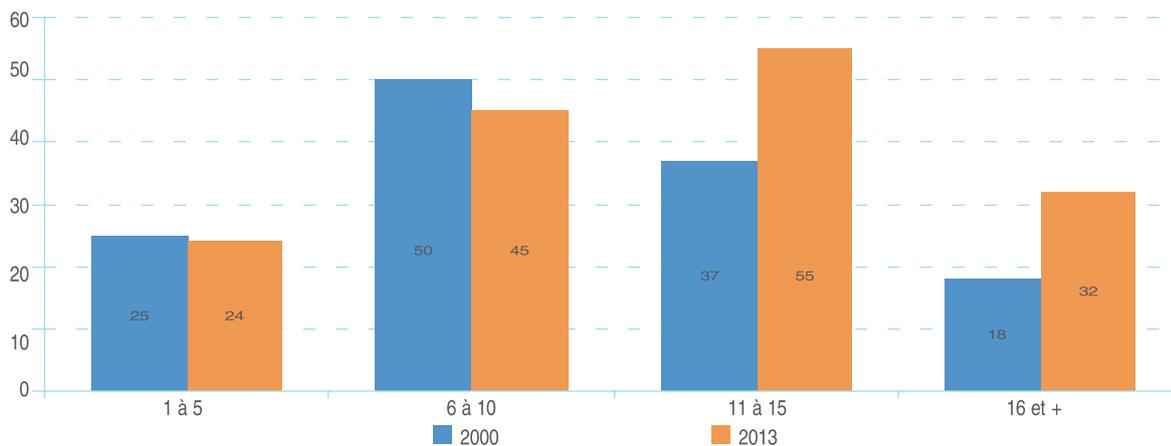
Taux de scolarisation des enfants de 3 à 5 ans en Guyane (2007-2013) (en %)



Sources : MENESR-DEPP et Rectorat de la Guyane.

2.4.2 En 2013, les écoles ont plus de classes qu'en 2000

Répartition des écoles selon leur nombre de classes (en nombre)



Sources : MENESR-DEPP et Rectorat de la Guyane.

2.4.3 Depuis 2009, le nombre de postes d'enseignants pour 100 élèves augmente en Guyane, contrairement à la France

Évolution du ratio «nombre de postes d'enseignants pour 100 élèves» dans le premier degré public



Sources : MENESR - DGESCO

5 - La scolarisation et les conditions d'accueil dans le second degré

La taille moyenne des classes, appréciée par le nombre moyen d'élèves par classe ou division (E/D), varie fortement selon le cycle d'enseignement. Les classes de lycée relevant du second cycle général et technologique se sont alourdies au cours des dix dernières années passant de 23 élèves par classe à 26,3 en 2013. Cela reste toutefois inférieur à la moyenne nationale s'établissant à plus de 28 élèves par classe. Lors de la dernière rentrée, la taille moyenne des classes en collège (22,9 élèves par classe) reste en dessous du niveau national (25 élèves par classe). Ce n'est pas le cas pour les classes relevant du second cycle professionnel où la taille moyenne est plus élevée dans l'académie qu'ailleurs en France (22,2 élèves par classe contre 19).

La taille moyenne des classes ne renseigne que partiellement sur les conditions réelles d'enseignement dans la mesure où plus d'un tiers de l'ensemble des heures d'enseignement est effectuée en groupe restreint : cela varie de 17 % en SEGPA où les effectifs sont déjà faibles à 58 % en lycée professionnel.

L'indicateur E/S du « nombre moyen d'élèves dont un enseignant a la charge dans sa classe en moyenne pendant une heure » prend en compte tous les enseignements, dispensés en classe entière ou en groupe. En 2013, il est de 20,1 en moyenne sur l'ensemble du second degré public. La valeur de cet indicateur est sensiblement inférieure à la taille moyenne des classes notamment en lycée professionnel.

Sur les 4 541 élèves inscrits en classe de troisième en 2012-2013, deux sur cinq ont continué à la rentrée suivante en seconde générale et technologique et la moitié s'est engagée en second cycle professionnel sous statut scolaire ou d'apprenti. L'attraction pour la voie professionnelle se confirme, elle concentre la moitié des poursuites d'études après la troisième contre un peu plus d'un tiers au niveau national.

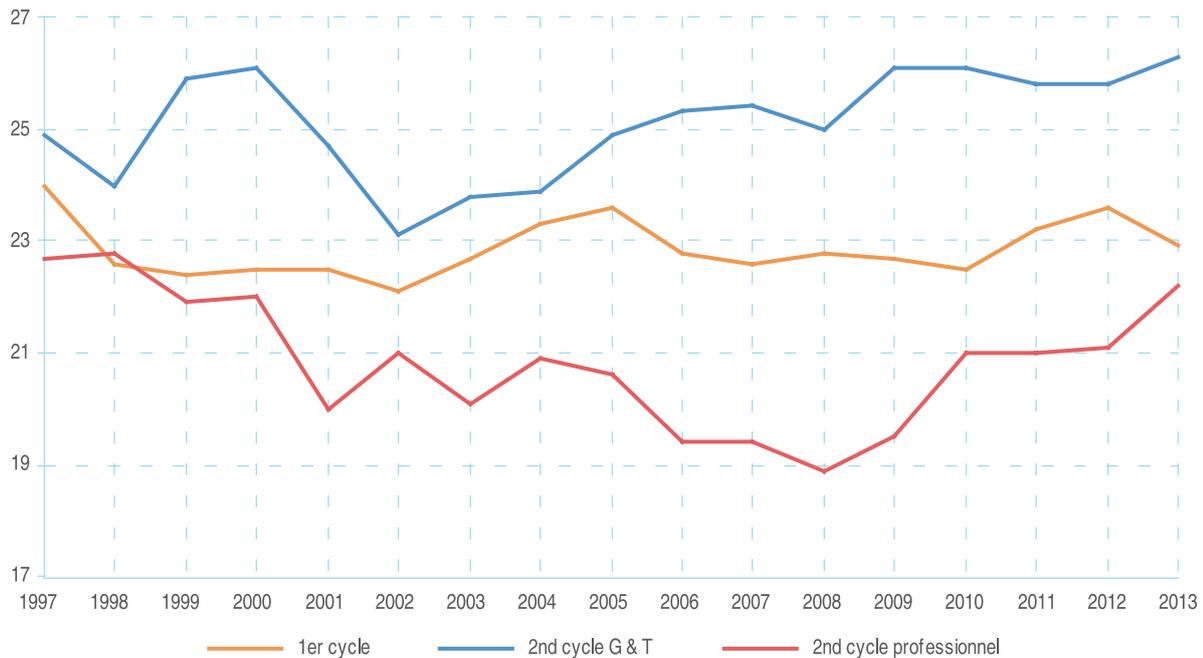
La poursuite d'études des collégiens croissante vers le second cycle professionnel impacte la répartition par type de baccalauréat des effectifs inscrits en terminale. En 2013, 40 % des élèves inscrits en terminale dans un établissement relevant du MENESR préparent un baccalauréat professionnel, 38 % un baccalauréat général et 22 % un baccalauréat technologique. La répartition des terminales selon le type de baccalauréat s'est modifiée en une quinzaine d'année. La voie professionnelle s'est développée au détriment des séries littéraires, sciences et technologies du management et de la gestion au cours des années les plus récentes.

2

Les activités

2.5.1 Le nombre moyen d'élèves dans le second cycle professionnel progresse depuis 2008

Évolution du nombre moyen d'élèves par classe (1997-2013)



Source : MENESR - Rectorat de Guyane.

2.5.2 Un tiers des heures passées en classe se font en petits groupes

Taille des structures par type de formation à la rentrée 2013 (en nombre et %)

Type de formation	Taille moyenne des structures E/S	% heures dans les structures <=10 élèves	% heures dans les structures > 35 élèves	% heures en groupe
Collège	21,8	5	0,5	20,6
SEGPA	13,9	22,7	0	16,9
Lycée professionnel	16,6	9,5	0,8	58,1
Lycée pré-bac	22,6	5	4,8	56,7
CPGE	14,9	25,2	0	30,2
STS	17,7	11,6	0	25,7
Total	20,1	7,3	1,2	35,9

Sources : MENESR-DEPP et Rectorat de la Guyane.

Encore peu de demi-pensionnaires

Afin d'améliorer les conditions d'accueil et de scolarisation des élèves dans l'optique de favoriser leur réussite, la politique académique s'oriente vers le développement de la demi-pension et des internats. À la rentrée 2013, près de 4 500 élèves bénéficient de la demi-pension, soit 14 % des élèves du second degré et 374 élèves sont internes.

2.5.3 En 2013, 300 élèves sont sortis du système scolaire après la troisième

Évolution des poursuites d'études à l'issue de la troisième (yc Segpa et agricole) (en nombre et %)

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Inscrits en troisième l'année précédente	4 405	4 447	4 146	4 541
Seconde générale et technologique	43,7	42,1	44,3	40,5
Second cycle professionnel	40,6	47,2	47,9	49,5
- CAP et assimilés	19,8	22,2	21,1	23,3
- BEP	2,2	2,0	//	//
- Bac Professionnel	18,5	22,9	26,8	26,2
Maintien en premier cycle	7,3	3,9	3,1	3,3
dont redoublement	6,9	2,9	2,4	3,3
Sorties	8,4	6,8	4,7	6,7
Ensemble	100	100	100	100

Note : Parmi les 4 541 élèves inscrits en troisième en 2012-2013, 40,5 % ont continué en seconde générale et technologique à la rentrée 2013, 49,5 % en second cycle professionnel, 3,3 % sont encore en premier cycle (redoublement ou inscription en classe pré-professionnelle) et 6,7 % sont sortis (vers les formations sociales ou de la santé, vers le marché du travail, ou départs à l'étranger).

Sources : MEN-MESR DEPP / Systèmes d'information (SI) des ministères en charge de l'Éducation nationale, de l'agriculture, SI des centres de formations d'apprentis.

Définitions

Différents indicateurs existent pour mesurer les conditions d'accueil dans le second degré. On peut distinguer trois variables de base : les élèves, les enseignants et les classes (ou divisions).

Une « **structure pédagogique** » réunit des élèves qui suivent en commun des enseignements.

E/D : nombre moyen d'élèves par division.

E/S : nombre moyen d'élèves par structure. Cet indicateur mesure le nombre d'élèves dont un enseignant a la charge en moyenne pendant une heure.

2.5.4 Moins d'un élève sur six mange à la cantine

Demi-pensionnaires et internes dans les EPLE* en 2013 (en nombre et %)

	Demi-pensionnaires		Internes	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Collèges	2 710	13,5	103	0,5
Lycées	1 772	16,0	271	2,5
Ensemble	4 482	14,4	374	1,2

* Établissement public local d'enseignement.

Champ : secteur public.

Source : Rectorat de la Guyane, Enquête sur le Parc Immobilier.

2.5.5 En terminale, deux élèves sur cinq préparent un baccalauréat professionnel

Évolution des effectifs inscrits en terminale selon le type de baccalauréat (en nombre et %)

	1997		2007		2013	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Bacs généraux	532	55,6	769	45,6	1 040	37,7
S	197	37,0	285	37,1	435	41,8
L	194	36,5	214	27,8	254	24,4
ES	141	26,5	270	35,1	351	33,8
Bacs technologiques	253	26,5	557	33,0	626	22,7
STG (ex STT)	144	56,9	315	56,6	315	50,3
STI	62	24,5	105	18,9	116	18,5
ST2S (ex SMS)	47	18,6	115	20,6	138	22,0
STL	//	//	22	3,9	37	5,9
Hotellerie	//	//	//	//	20	3,2
Bacs professionnels	171	17,9	360	21,4	1 092	39,6
Production	63	36,8	164	45,6	453	41,5
Services	108	63,2	196	54,4	639	58,5
Ensemble	956	100,0	1 686	100,0	2 758	100,0

Lecture : les % en gras rapportent les effectifs de la ligne à l'ensemble des effectifs ; les autres pourcentages rapportent les effectifs de la ligne aux effectifs du type de baccalauréat (général, technologique ou professionnel).

Champ : élèves des établissements publics et privés sous contrat relevant du MENESR.

Source : MENESR - Rectorat de Guyane.

6 - La voie professionnelle scolaire

La rénovation de la voie professionnelle amorcée à la rentrée 2008 et généralisée à la rentrée 2009, instaure, à côté du CAP en 2 ans, la préparation d'un baccalauréat professionnel en 3 ans comme pour les baccalauréats généraux et technologiques. Le circuit de formation BEP est supprimé, la dernière promotion d'élèves de terminale BEP date de l'année scolaire 2011-2012. En cours de formation, les élèves ont la possibilité de présenter un examen (CAP, BEP), le baccalauréat étant situé à l'issue de la terminale professionnelle.

À la rentrée 2013, plus d'un tiers des 5 745 élèves scolarisés dans le second cycle professionnel de l'éducation nationale prépare un CAP et un peu moins de deux tiers sont inscrits en baccalauréat professionnel. Les élèves faisant le choix de la voie professionnelle en Guyane sont deux fois plus souvent en CAP qu'au niveau national (35 % contre 17 %). Mécaniquement, ils sont moins souvent en baccalauréat professionnel (64 % contre 81 %).

Au cours de la dernière décennie, les effectifs du second degré professionnel ont augmenté chaque année, sauf entre 2011 et 2012. Après la hausse conjoncturelle des effectifs en 2010 due à la montée naturelle des effectifs d'élèves du nouveau cursus de baccalauréat professionnel en trois ans mais aussi à la poursuite d'études en baccalauréat professionnel d'élèves venant de terminale BEP ; à la rentrée 2012, les effectifs diminuent d'environ 160 élèves. La période de transition liée à la réforme de la voie professionnelle arrive à son terme, la majorité des jeunes scolarisés en second cycle professionnel sont issus de la réforme de 2009. Les effectifs repartent à la hausse en 2013 en partie du fait des choix d'orientation des élèves de plus en plus tournés vers le professionnel.

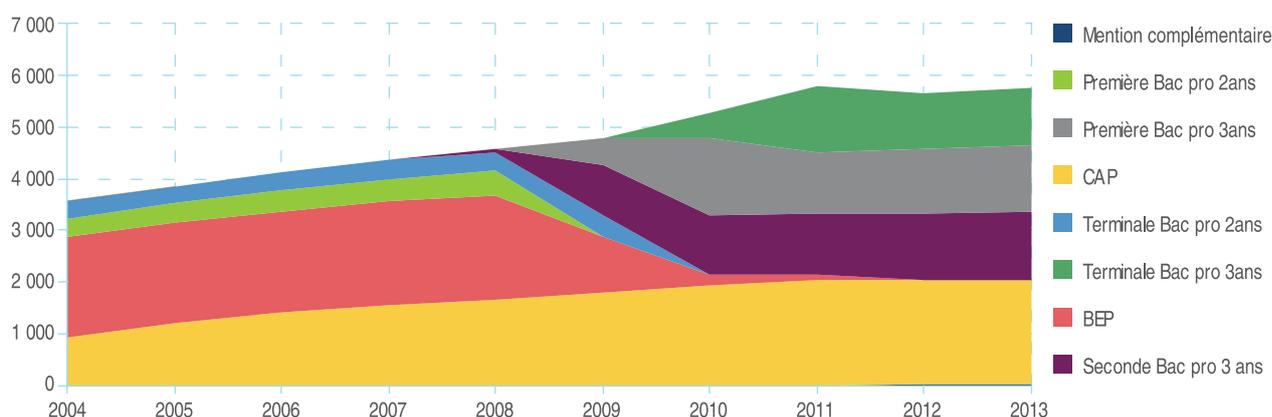
À la rentrée 2013, les lycées professionnels et section d'enseignement professionnel des lycées polyvalents de Guyane préparent 2 017 jeunes à un CAP et 3 705 à un baccalauréat professionnel.

En CAP, la répartition entre secteurs de formation est de 57 % pour la production et 43 % pour les services. Les élèves préparant un CAP se concentrent dans quatre spécialités qui représentent 56 % des élèves : « commerce, vente », « les spécialités du bâtiment », « accueil, hôtellerie, tourisme », « moteurs et mécanique automobile ». Le choix de la spécialité est corrélé au genre de l'élève : 91 % des élèves des CAP relevant du secteur des services sont des filles et ces dernières représentent seulement 18 % des élèves des CAP du secteur de la production.

En baccalauréat professionnel, la répartition entre les deux secteurs de formation est inverse par rapport au CAP : 42 % pour la production et 58 % pour les services. On retrouve la même inversion dans la répartition pour le national. Quatre spécialités regroupent 54 % des élèves : « commerce, vente », « spécialités plurivalentes des services », « spécialités plurivalentes sanitaires et sociales », « électricité, électronique ». Dans les spécialités des services, 83 % des élèves sont des filles. Elles sont 17 % dans les spécialités de la production.

2.6.1 Plus de 3 700 élèves dans la filière professionnelle rénovée

Évolution des effectifs du second cycle professionnel par rentrée scolaire de 2004 à 2013 (en nombre)



Source : MENESR - Rectorat de Guyane.

2

Les activités

2.6.2 61 % d'élèves en plus dans le second cycle professionnel entre 2004 et 2013

Effectifs d'élèves du second cycle professionnel aux rentrées scolaires 2004, 2012 et 2013 (en nombre)

	2004	2012	2013
CAP 1 an	//	5	10
Première année CAP 2 ans	574	1 094	1 072
Seconde année CAP 2 ans	360	911	935
Total CAP	934	2 010	2 017
Seconde BEP	981	//	//
Terminale BEP (1)	943	//	//
Total BEP	1 924	//	//
Seconde professionnelle	//	1 288	1 322
Première professionnelle	350	1 242	1 291
Terminale professionnelle	343	1 071	1 092
Total baccalauréat professionnel	693	3 601	3 705
Mention complémentaire	16	31	23
Total second cycle professionnel	3 567	5 642	5 745

(1) y compris BEP 1 an.

Source : MENESR - Rectorat de Guyane.

2.6.3 Les CAP orientés vers la production, les baccalauréats professionnels vers les services

Répartition des élèves préparant un CAP, un bac professionnel selon la spécialité de formation à la rentrée 2013 (en nombre et %)

Groupe de spécialité de formation	CAP			Bac professionnel		
	Effectifs	Part du total (%)	Part des filles (%)	Effectifs	Part du total (%)	Part des filles (%)
Agro-alimentaire, alimentation, cuisine	145	7,2	54,5	107	2,9	29,9
Bâtiment : construction et couverture	75	3,7	1,3	111	3,0	3,6
Bâtiment : finitions	269	13,3	4,5	105	2,8	14,3
Electricité, électronique	92	4,6	2,2	334	9,0	3,3
Energie, génie climatique	//	//	//	47	1,3	6,4
Habillement	80	4,0	88,8	159	4,3	90,6
Mines et carrières, génie civil, topographie	23	1,1	0,0	25	0,7	12,0
Moteurs et mécanique auto	165	8,2	1,2	183	4,9	0,5
Spécialités pluritechnologiques des transformations	//	//	//	35	0,9	40,0
Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	59	2,9	1,7	150	4,0	17,3
Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	//	//	//	65	1,8	6,2
Structures métalliques	73	3,6	4,1	67	1,8	1,5
Technologies de commandes des transformations industrielles	27	1,3	0,0	//	//	//
Textile	31	1,5	83,9	//	//	//
Travail du bois et de l'ameublement	115	5,7	5,2	151	4,1	2,6
Total spécialités de la production	1 154	57	18	1 539	42	17
Accueil, hôtellerie, tourisme	253	13	78	62	2	55
Commerce, vente	364	18	67	653	18	64
Comptabilité, gestion	//	//	//	124	3	65
Finances, banque, assurances	//	//	//	//	//	//
Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	95	5	45	112	3	58
Secrétariat, bureautique	//	//	//	112	3	96
Sécurité des biens et des personnes	28	1	25	//	//	//
Spécialités plurivalentes des services	//	//	//	580	16	74
Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	//	//	//	445	12	91
Techniques de l'imprimerie et de l'édition	12	1	33	//	//	//
Transport, manutention, magasinage	25	1	8	78	2	6
Travail social	86	4	95	//	//	//
Total spécialités des services	863	43	91	2 166	58	83
Ensemble	2 017	100	39	3 705	100	49

Source : MENESR - Rectorat de Guyane.

Note : Les figures présentées ici portent uniquement sur les élèves scolarisés dans les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Elles ne tiennent donc pas compte des élèves relevant du ministère de l'Agriculture.

7 - Les formations en apprentissage

En 2012-2013, le nombre total d'apprentis atteint 702, il est en progression sur les cinq dernières années. En terme de diplôme préparé, le CAP domine puisque qu'il regroupe 60% de l'ensemble des apprentis, soit 423 jeunes. Les autres principaux diplômes préparés en apprentissage sont le BTS et le DUT au niveau III de formation avec respectivement 218 et 9 jeunes en formation. Pour finir, 52 apprentis se forment à un diplôme de niveau IV : le brevet professionnel (38 jeunes) et le baccalauréat professionnel (14). La chambre des métiers et d'artisanat de la Région Guyane demeure l'organisme gestionnaire le plus important, il concentre près de trois apprentis sur cinq. Un quart des jeunes en apprentissage relève de la chambre de commerce et d'industrie de la région Guyane et un sur dix est rattaché au CFA Éducation nationale.

Rapporté à l'ensemble d'une génération, le poids de l'apprentissage reste faible dans l'académie. En 2012-2013, les apprentis représentent 0,8 % des jeunes de 15 à 19 ans chez les filles et 1,6 % chez les garçons. En France, ces proportions sont respectivement de 3,6 % et 9,3 %. L'apprentissage de premier niveau (CAP) est plus développé dans les spécialités de la production et dominé par la présence des garçons (70 % des effectifs). La situation s'inverse au niveau supérieur (BTS, DUT) où les spécialités des services regroupent 82 % des apprentis qui sont en majorité des filles (56 %).

Note de lecture

Le CFA de la chambre de commerce et d'industrie de la région Guyane a été interrogé pour la première fois en 2012-2013. L'augmentation apparente des effectifs d'apprentis au niveau III doit donc être interprétée avec précaution.

Définitions

Les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou une certification) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise - sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage - et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (CFA).

Les CFA sont des établissements d'enseignement dispensant une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. La tutelle pédagogique est en général exercée par le ministère de l'Éducation nationale ou par le ministère chargé de l'Agriculture.

2

Les activités

2.7.1 Deux tiers des apprentis sont de niveau V

Répartition des apprentis par niveau selon l'organisme gestionnaire en 2012-2013 (en nombre)

	Niveau V	Niveau IV	Niveau III	Total
Chambre des métiers	362	38	//	400
Chambre de commerce et d'industrie	//	//	175	175
EPLE (1) - CFA Éducation Nationale	17	5	43	65
EPLEFPA (2)	44	9	//	53
Section d'apprentissage de l'IUT de Kourou	//	//	9	9
Total	423	52	227	702

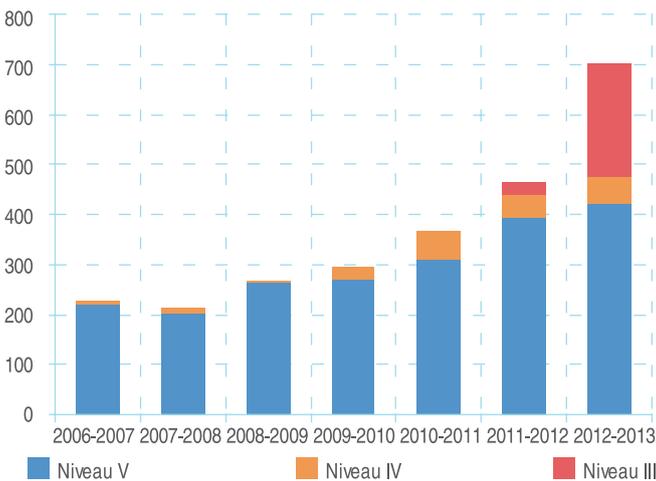
(1) Établissement public local d'enseignement.

(2) Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole.

Source : MENESR - Rectorat de la Guyane ; Enquête 51 - Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).

2.7.2 Le nombre d'apprentis a été multiplié par trois en six ans

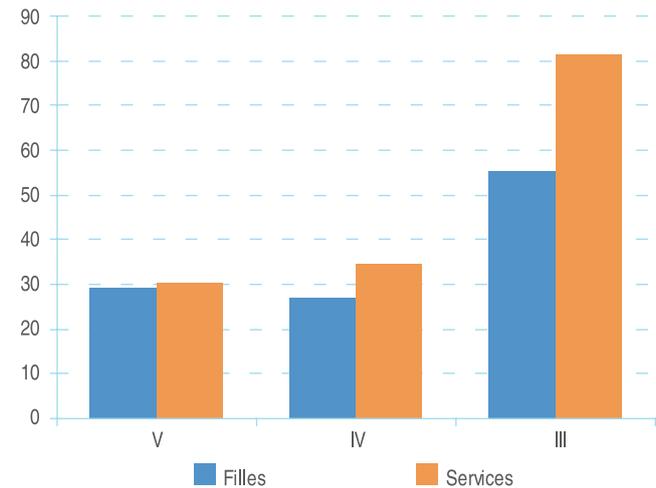
Évolution des effectifs d'apprentis selon le niveau de formation (en nombre)



Sources : MENESR - Rectorat de la Guyane ; Enquête 51 - Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA) au 31 décembre de chaque année.

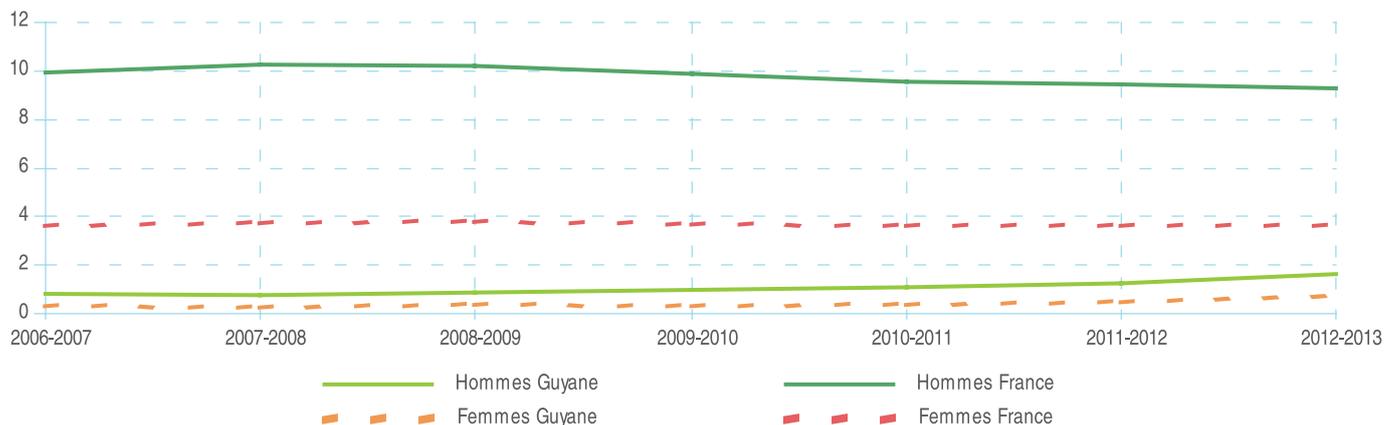
2.7.3 Plus le niveau augmente, plus les femmes sont présentes

Part des filles et des spécialités de services selon le niveau des formations en apprentissage en 2012-2013 (en %)



2.7.4 Une faible proportion d'apprentis en Guyane par rapport à la France

Évolution de la proportion d'apprentis parmi l'ensemble des jeunes âgés de 15-19 ans (en %)



Sources : MENESR - Rectorat de la Guyane ; Enquête 51 - Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA) au 31 décembre de chaque année.

8 - L'enseignement supérieur

Sur les 2 248 jeunes qui ont obtenu en 2012 le baccalauréat général, technologique ou professionnel en Guyane, 64 % se sont inscrits dès la rentrée suivante dans l'enseignement supérieur (hors formations en alternance), soit 4,2 points de plus qu'en 2011. Les bacheliers généraux sont les plus nombreux à poursuivre dans l'enseignement supérieur, ils sont 85 % à faire ce choix en 2013. En particulier, près de neuf lauréats du baccalauréat scientifique sur dix poursuivent dans le supérieur. En France, la quasi-totalité des bacheliers généraux accèdent à l'enseignement supérieur. La part des bacheliers technologiques qui entreprennent immédiatement des études supérieures s'établit à 72 % en 2013, celle des bacheliers professionnels est de 35 %, en augmentation de dix points par rapport à l'année précédente.

L'université demeure la filière privilégiée des bacheliers généraux, ils sont trois sur cinq à opter pour une inscription à l'université. À la rentrée 2013, 14 % des bacheliers généraux se sont orientés vers les filières professionnelles courtes (IUT, STS). L'orientation en classe préparatoire aux grandes écoles concerne 7 % des bacheliers généraux, c'est moins qu'au niveau national (environ 13 % ces dernières années).

Les bacheliers technologiques sont aussi nombreux à s'inscrire dans les disciplines générales de l'université (35 %) que dans les filières professionnelles courtes (28 % en STS et 8 % en IUT). Ce n'est pas le cas sur le reste du territoire national où la poursuite d'études des bacheliers technologiques se fait pour plus de la moitié vers les filières professionnelles courtes.

À la rentrée 2013, les bacheliers professionnels sont aussi nombreux à s'inscrire à l'université (17 %) qu'en STS (16 %). Les inscriptions à l'université des bacheliers professionnels sont deux fois plus élevées dans l'académie qu'au niveau national.

Parmi les bacheliers 2013 poursuivant à l'université, en STS ou CPGE dans le secteur public, près de deux tiers ont fait le choix de rester dans l'académie pour débiter leurs études supérieures. Les bacheliers aspirant à suivre une préparation aux grandes écoles s'inscrivent le moins souvent dans un établissement de l'académie (56 %). Ceux souhaitant poursuivre en STS dans le secteur public et hors apprentissage, sont près de trois quarts à s'inscrire dans un établissement de formation de l'académie.

2

Les activités

2.8.1 Deux bacheliers sur cinq s'orientent immédiatement vers l'université

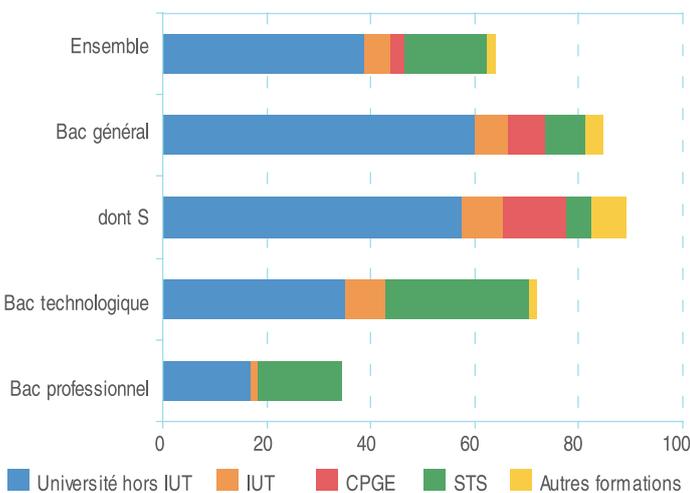
Évolution des taux d'inscription immédiate dans l'enseignement supérieur (en %)

		2011	2012	2013
Bac général	Université hors IUT	60,1	57,2	60,1
	IUT	8,9	8,8	6,3
	CPGE	8,4	10,5	7,3
	STS	7,7	7,4	7,5
	Autres formations	3,4	2,5	3,5
dont bac S	Université hors IUT	54,4	53,5	57,4
	IUT	14,5	13,9	8,2
	CPGE	11,1	14,1	12,1
	STS	6,4	6,6	4,7
	Autres formations	4,1	3,3	6,8
Bac technologique	Université hors IUT	25,8	28,4	35,2
	IUT	6,7	9,2	7,6
	CPGE	0,2	0,0	0,0
	STS	37,6	37,3	27,7
	Autres formations	0,6	0,7	1,2
Bac professionnel	Université hors IUT	14,7	12,9	16,9
	IUT	0,9	0,5	1,5
	CPGE	0,0	0,0	0,0
	STS	12,9	12,1	16,1
	Autres formations	0,0	0,0	0,0
Ensemble tous bacs	Université hors IUT	37,6	33,5	38,7
	IUT	6,1	5,6	5,0
	CPGE	3,7	4,1	2,9
	STS	18,1	15,5	15,7
	Autres formations	1,7	1,1	1,7

Sources : MENESR - DGESIP/DGRI-SIES Systèmes d'information SCOLARITE, SISE et SAFRAN (MAAF), Enquêtes auprès des autres établissements d'enseignement supérieur.

2.8.2 Un bachelier scientifique sur dix s'oriente vers une CPGE

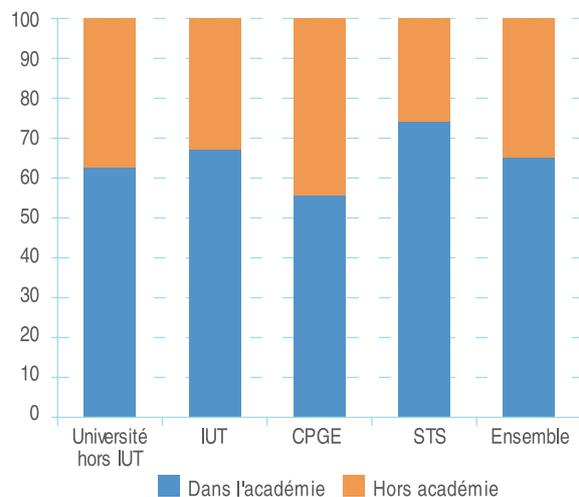
Taux d'inscription immédiate des bacheliers 2012 dans les différentes filières de l'enseignement supérieur (en %)



Sources : MENESR - DGESIP-DGRI-SIES Systèmes d'information SCOLARITE, SISE et SAFRAN (MAAF), Enquêtes auprès des autres établissements d'enseignement supérieur.

2.8.3 Un tiers des bacheliers quitte l'académie pour poursuivre ses études

Proportion d'inscriptions immédiates des bacheliers 2012 dans l'académie (en %)



Champ : poursuite d'études à l'Université, en STS ou CPGE, secteur public uniquement, hors apprentissage et hors agriculture.

Sources : MENESR - DGESIP-DGRI-SIES Systèmes d'information SCOLARITE, SISE.

À la rentrée 2012, 3 305 étudiants sont inscrits dans l'enseignement supérieur en Guyane. La population étudiante de l'académie augmente de 13 % par rapport à la rentrée précédente. Le pôle Guyane de l'Université des Antilles-Guyane accueille trois quarts des étudiants de l'enseignement supérieur en 2012-2013, il gagne plus de 400 étudiants en un an. Au sein de ce pôle, l'IUFM (prédécesseur de l'ESPE) regroupe 350 étudiants en 2012, soit 11 % des effectifs. Au sein de l'université, près de la moitié des étudiants sont inscrits en lettres et sciences humaines, l'augmentation des effectifs dans cette filière atteint 19 % entre la rentrée 2011 et la rentrée 2012. Après la filière « lettres, sciences humaines », la filière « sciences » est celle qui concentre le plus d'étudiants (12 %). Ensuite, l'IUT de Kourou regroupe près de 10 % des effectifs d'étudiants.

L'université de Guyane créée au 1er janvier 2015

Par le décret n°2014-851 du 30 juillet 2014, l'université de Guyane est créée à compter du 1er janvier 2015. La création d'une université de plein exercice devrait permettre d'améliorer l'accès des jeunes à l'enseignement supérieur. Les données présentées ici, antérieures à la naissance de l'université de Guyane, sont relatives au pôle Guyane de l'université Antilles-Guyane.

Les données relatives aux inscriptions immédiates se rapportent à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur (hors alternance), juste après le bac : un même étudiant pouvant s'inscrire dans plusieurs filières, les taux d'accès par filière ne sont pas additifs. Les doubles inscriptions CPGE - université constituent la majorité des doubles inscriptions.

Les données relatives aux effectifs de l'enseignement supérieur concernent les étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation initiale, formation continue, formation par alternance à l'université).

2.8.4 En Guyane, trois quarts des étudiants sont inscrits à l'université

Évolution des effectifs d'étudiants dans l'enseignement supérieur (en nombre et %)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Université	2 079	2 119	1 984	2 034	2 476
dont IUT	135	148	152	167	263
STS	301	348	396	454	506
CPGE	43	57	45	53	75
Autres écoles et formations	165	256	152	374	248
Total des inscrits	2 588	2 780	2 577	2 915	3 305
Part de l'université (en %)	80,3	76,2	77,0	69,8	74,9

Champ : étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique.

Source : MENESR - Rectorat de la Guyane.

2.8.5 La moitié des étudiants étudie les lettres et sciences humaines

Répartition des effectifs d'étudiants du pôle Guyane de l'UAG par groupe disciplinaire (en nombre)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Droit	184	207	205	179	205
Economie, AES	252	332	397	351	387
Lettres, Sciences humaines	1 155	1 068	855	1 000	1 193
Sciences	255	278	288	261	307
Santé	98	86	87	76	121
IUT secondaire	69	81	86	91	100
IUT tertiaire	66	67	66	76	163
Ensemble	2 079	2 119	1 984	2 034	2 476

Source : MENESR - Rectorat de la Guyane.

1 - La réussite au baccalauréat

À la session 2013, 3 013 candidats se sont présentés au baccalauréat en Guyane. Toutes séries confondues, le nombre de candidats est en baisse par rapport à la session 2012 (- 168). Ce léger repli est essentiellement dû à la baisse du nombre de candidats dans la voie professionnelle (- 159). Entre les sessions 2010 et 2012, la réforme de la voie professionnelle (cf. encadré) a conduit à une hausse conjoncturelle du nombre de candidats au baccalauréat professionnel. Suite à cette période de transition, les effectifs commencent à diminuer. Le nombre de candidats dans la voie générale et dans la voie technologique est stable. Parmi les candidats, 2 248 ont obtenu leur baccalauréat. Toutes séries confondues, le nombre de lauréats progresse par rapport à la session 2012 (+ 141) : + 69 dans la voie générale, + 140 dans la voie technologique mais - 68 dans la voie professionnelle.

À la session 2013, sur 100 bacheliers, 40 sont devenus titulaires d'un baccalauréat général, 34 d'un baccalauréat professionnel et 26 d'un baccalauréat technologique. La répartition des bacheliers par voie connaît de fortes évolutions. Jusqu'en 2009, le baccalauréat général représentait au moins un bachelier sur deux. Le recul du baccalauréat général se fait au profit du baccalauréat technologique et surtout professionnel. En 2000, le baccalauréat professionnel représentait seulement un quart des baccalauréats, il a gagné 10 points.

Toutes séries confondues, le taux de réussite au baccalauréat atteint les 74,6 % en 2013. La voie générale est celle affichant le meilleur taux de réussite (82 %) devant la voie technologique (77,7 %) et la voie professionnelle (65,8 %). Même si à la session 2013 tous les taux de réussite progressent, un écart avec les taux nationaux demeure. En France métropolitaine, 92 % des candidats ont obtenu le baccalauréat dans la voie générale, 86,5 % dans la voie technologique et 78,9 % dans la voie professionnelle. En moyenne, un écart de 12,3 points est constaté entre le taux de réussite de l'académie de Guyane et celui de la France.

Le milieu social demeure un facteur influent sur les orientations des élèves mais également sur la réussite de ces derniers. La voie générale est celle présentant les plus fortes inégalités. Alors que parmi les enfants de cadres ou d'enseignants neuf candidats sur dix deviennent lauréats à la session 2013, ils sont moins de sept sur dix parmi les enfants d'ouvriers ; l'écart entre le taux de réussite des enfants de cadres ou d'enseignants et les enfants d'ouvriers culmine à 21 points dans la voie générale. Des inégalités sont également constatées dans les voies technologiques et professionnelles, mais elles sont moins prononcées.

La réforme de la voie professionnelle

En 2009, la voie professionnelle a été rénovée pour répondre aux besoins du marché du travail en termes de qualification professionnelle. Les objectifs sont d'augmenter le nombre de bacheliers professionnels, de réduire le nombre de jeunes quittant le système scolaire sans qualification et faciliter la poursuite des études supérieures. La rénovation de la voie professionnelle propose un cursus en 3 ans directement après la seconde au lieu de 4 précédemment pour obtenir le baccalauréat professionnel.

Définitions

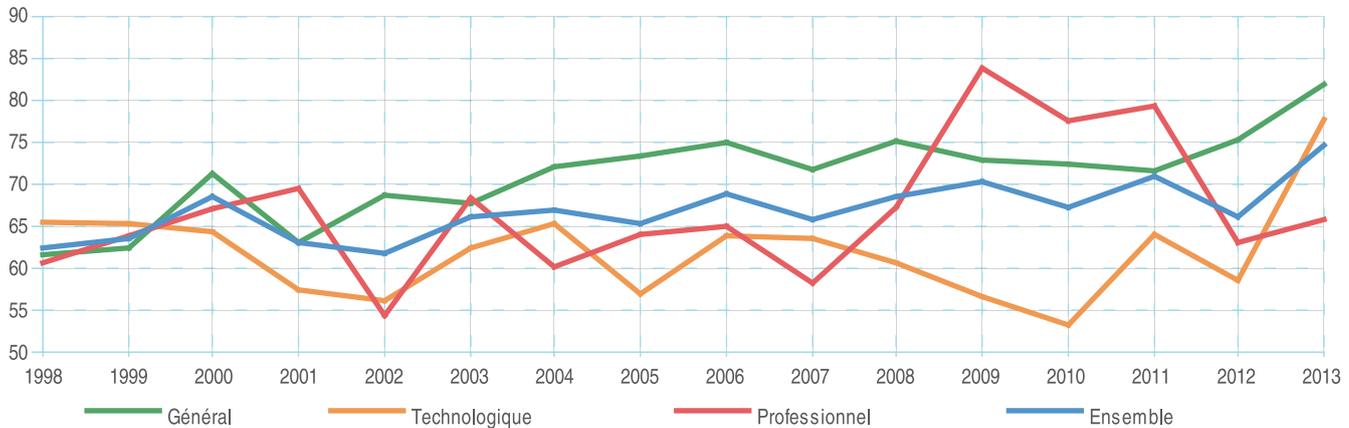
Taux de réussite : il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé à au moins une épreuve.

3

Les résultats

3.1.1 Le taux de réussite au baccalauréat repart à la hausse pour toutes les filières

Évolution du taux de réussite aux baccalauréats de 1997 à 2013 (en %)



Sources : MENESR – DEPP, ministère de l'agriculture.

3.1.2 Plus de 2 000 bacheliers à la session 2013

Répartition par série des bacheliers aux sessions 2000, 2012 et 2013 (en nombre et %)

	Session 2000		Session 2012		Session 2013	
	Admis	Répartition	Admis	Répartition	Admis	Répartition
Baccalauréat général						
ES	120	14,0	261	12,4	309	13,7
L	148	17,2	203	9,6	245	10,9
S	185	21,6	361	17,1	340	15,1
Total séries générales	453	52,8	825	39,1	894	39,7
Baccalauréat technologique						
STI2D/STD2A (ex-STI)	56	6,5	80	3,8	80	3,6
STG (ex-STT)	118	13,8	259	12,3	350	15,6
ST2S (ex-SMS)	19	2,2	74	3,5	106	4,7
Autres séries technologiques	0	0,0	24	1,1	41	1,8
Total séries technologiques	193	22,5	437	20,7	577	25,7
Baccalauréat professionnel						
Production	63	7,3	406	19,3	348	15,5
Services	149	17,4	439	20,8	429	19,1
Total séries professionnelles	212	24,7	845	40,1	777	34,6
Total baccalauréat	858	100	2 107	100	2 248	100

Sources : MENESR – DEPP, ministère de l'agriculture.

3.1.3 Un écart de 24 points entre le taux de réussite des enfants de professeurs et des enfants d'ouvriers

Taux de réussite en 2013 selon l'origine sociale (en %)

	Bac général	Bac technologique	Bac professionnel	Ensemble
Agriculteurs exploitants	83,3	73,7	68,4	75,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	73,3	81,7	66,3	72,7
Cadres, prof. Intellectuelles supérieures	89,8	81,5	65,3	84,8
dont professeurs et assimilés	90,9	91,7	100,0	91,8
Professions intermédiaires	85,5	83,6	65,5	80,8
dont instituteurs et assimilés	94,9	83,3	33,3	89,6
Employés	84,7	80,6	63,1	78,1
Ouvriers	68,1	82,5	65,5	68,0
Retraités	89,5	78,6	61,3	73,4
Autres sans activité professionnelle	75,0	78,9	65,0	71,3
Indéterminé	81,5	66,9	69,4	70,6
Ensemble	82,0	77,7	65,8	74,6

Sources : MENESR – DEPP, ministère de l'agriculture.

2 - Le niveau de diplôme et les sorties aux faibles niveaux d'études

Élever la qualité de la scolarisation et réduire le nombre de sorties précoces du système scolaire sont deux défis majeurs à relever en Guyane. En 2011, 45 % de la population guyanaise âgée de 18 à 24 ans est titulaire d'un diplôme de l'enseignement secondaire du second cycle. La part des jeunes guyanais diplômés de l'enseignement secondaire du second cycle a continûment augmenté ces dix dernières années. En 1999, seulement 35 % des jeunes détenaient un tel diplôme. Les jeunes guyanais sont aujourd'hui autant diplômés que les adultes.

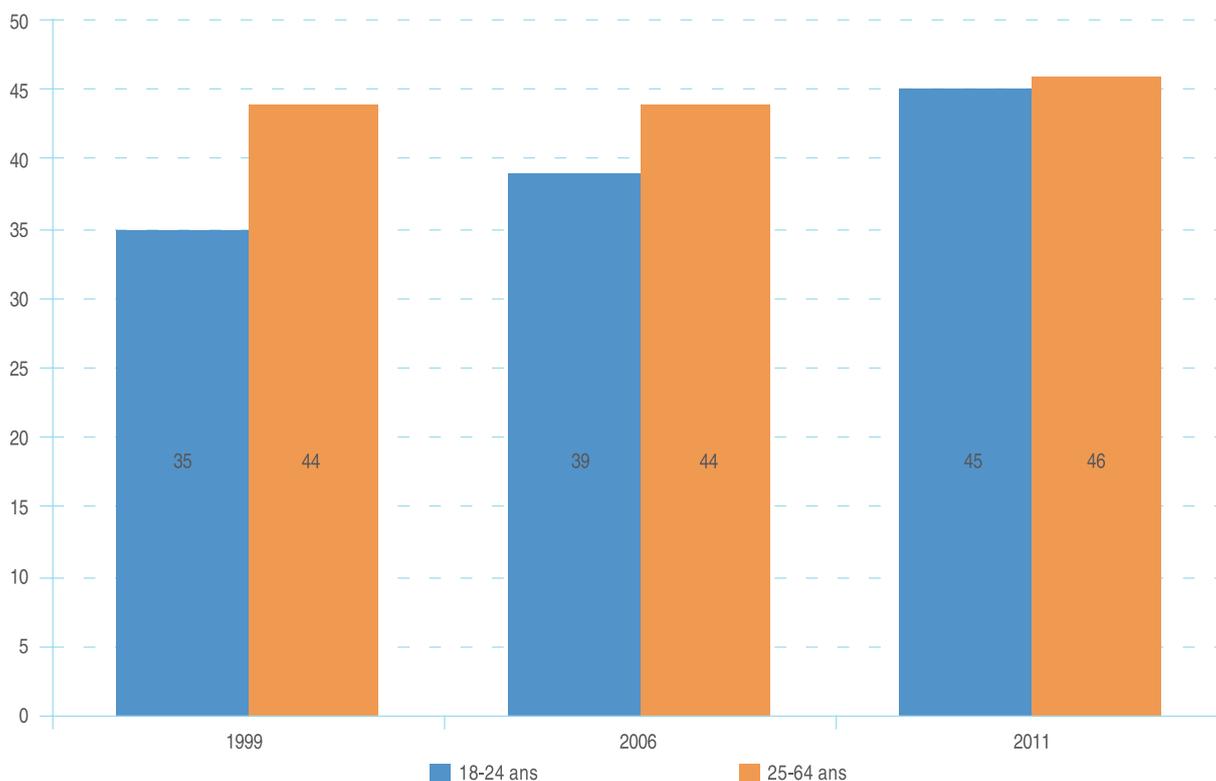
Malgré les progrès quantitatifs et qualitatifs observés depuis 1999, le niveau de diplôme des jeunes guyanais reste inférieur au niveau de diplôme des jeunes vivant en France métropolitaine. Entre 1999 et 2011, la part des jeunes guyanais âgés de 18 à 24 ans titulaires du baccalauréat (général, technologique ou professionnel) a progressé de près de 7 points passant de 12 % à 18,7 %. En France métropolitaine, la part des jeunes détenant un baccalauréat reste deux fois plus importante (38 %). L'écart s'accroît pour les études supérieures : 23 % des jeunes vivant en France métropolitaine possèdent un diplôme universitaire contre seulement 7 % des jeunes guyanais. Le CAP et le BEP séduisent quant à eux autant les jeunes guyanais que les jeunes vivant en France métropolitaine ; sur les deux territoires, deux jeunes sur dix possèdent un de ces diplômes.

Définitions

Les sortants précoces sont les individus ayant entre 18 et 24 ans qui ne sont pas inscrits dans un établissement d'enseignement secondaire et qui ne possèdent aucun diplôme ou au plus un brevet des collèges.

3.2.1 La part des jeunes diplômés a progressé de 10 points depuis 1999

Proportion de jeunes et d'adultes diplômés de l'enseignement secondaire de second cycle selon l'année (en %)



Source : Insee, Recensements de la population, exploitation complémentaire.

3.2.2 La part des jeunes de 18 à 24 ans sans diplôme diminue de dix points entre 1999 et 2011

Répartition des jeunes de 18 à 24 ans selon leur niveau de diplôme le plus élevé (en %)

	1999	2006	2011
Aucun diplôme, brevet des collèges	65	61	55
CAP, BEP	17	19	19
Bac technologique ou professionnel	5	5	7
Bac général	7	9	12
Diplôme universitaire du 1er cycle	4	4	4
Diplôme universitaire du 2ème ou 3ème cycle	2	2	3

Source : Insee, Recensements de la population, exploitation complémentaire.

Le niveau de diplôme des jeunes guyanais s'améliore mais en 2011, plus de 9 000 jeunes ayant entre 18 et 24 ans sont hors du système scolaire et ne possèdent aucun diplôme ou au plus le brevet des collèges. En 1990, plus d'un jeune guyanais sur deux avait quitté le système scolaire sans diplôme. Cette part a largement baissé ces dernières années pour tomber à 38 % en 2011 mais reste loin de l'objectif fixé par le programme « Éducation et formation 2020 » : moins de 10 %.

Parmi les élèves ayant quitté le système éducatif pendant l'année scolaire 2012/2013, un sur cinq est sorti avant la fin du second cycle du secondaire. Ils sont seulement un sur dix en France métropolitaine en 2011. La part des élèves sortis au niveau CAP et BEP diminue depuis 2009 ; cette baisse se fait au profit des sorties au niveau du baccalauréat. Ce phénomène est la conséquence de la réforme professionnelle généralisée de 2009. Cette rénovation implique la fin du BEP et l'accès au baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième.

« Éducation et formation 2020 » : moins de 10 % de sortants précoces

Les politiques d'éducation et de formation de l'Union européenne et son programme « Éducation et formation 2020 » ont pour objectif majeur de réduire les sorties précoces. Ces dernières désignent les jeunes qui ont quitté le système éducatif sans diplôme et sans suivre de formation après leur sortie. Au-delà des nombreuses difficultés que pose leur mesure dans un cadre de comparaison internationale, il apparaît qu'un jeune européen sur huit sort précocement du système scolaire. La France est dans une situation légèrement meilleure que la moyenne européenne, les sorties précoces étant plus fréquentes dans le sud de l'Europe. L'objectif pour 2020 est de passer sous les 10 % de sorties précoces

3.2.3 Deux personnes sur cinq sortent de formation initiale en possédant au plus le brevet

Répartition des sortants de formation initiale en fonction de leur diplôme le plus élevé (en %)

	2003-2004-2005	2008-2009-2010
Total brevet et aucun diplôme	39	40
Total diplômés des seconds cycle du secondaire	42	39
dont CAP, BEP	22	22
dont bacheliers et diplômes équivalents	19	17
Total diplômés des études supérieures	19	21

Source : Insee, enquêtes emploi Dom 2002-2012.

3.2.4 En 2011, 9 000 jeunes ayant entre 18 et 24 ans sont hors du système scolaire et possèdent au plus le brevet

Indicateur de «sorties précoces» en pourcentage des jeunes âgés de 18 à 24 ans (en %)

	1990		1999		2011	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Inscription dans un lieu d'enseignement						
Oui	2 548	18,1	4 790	30,4	8 954	36,1
Non						
Brevet ou aucun diplôme	7 464	53,1	7 284	46,2	9 464	38,2
CAP, brevet de compagnon, BEP	2 784	19,8	1 959	12,4	3 173	12,8
Baccalauréat	847	6,0	1 131	7,2	2 176	8,8
Diplôme univ. 1er cycle	311	2,2	401	2,5	591	2,4
Diplôme univ. 2e ou 3e cycle	108	0,8	208	1,3	429	1,7
Ensemble	14 062	100	15 773	100	24 787	100

Source : Insee, Recensements de la population, Exploitation principale.

3.2.5 20 % des élèves sortent de l'enseignement secondaire avant la fin du second cycle en 2012

Les sortants de l'enseignement secondaire par classe (en %)

Classe atteinte	Année de sortie de l'enseignement secondaire				
	2008	2009	2010	2011	2012
Terminales générales et technologiques	32,7	34,5	34,8	37,6	32,8
Terminales professionnelles (bac pro et BP)	10,7	10,1	11,2	13,3	26,9
Total sorties au niveau du baccalauréat	43,4	44,6	46,0	50,9	59,7
Première année de bac pro en deux ans et BP	1,5	1,4	0,0	0,2	0,0
Année terminale de CAP ou BEP	29,5	28,8	29,3	22,0	19,6
Total sorties au niveau du CAP ou BEP	31,0	30,2	29,3	22,2	19,6
Seconde ou première générales et technologiques	3,2	2,9	5,0	3,6	2,7
Première professionnelle	//	//	1,0	4,3	3,3
Seconde professionnelle	//	0,0	2,9	3,2	2,7
Premier cycle, première année de CAP ou BEP	22,4	22,3	15,8	15,8	12,1
Total sorties avant la fin du second cycle du secondaire	25,6	25,2	24,7	26,9	20,8
Total des élèves finissant l'enseignement secondaire	100	100	100	100	100

Sources : - MEN-MESR DEPP / Systèmes d'information Scolarité (effectifs scolaires du MEN) et SIFA (effectifs des CFA).

- Système d'information SAFRAN (effectifs scolaires du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire).

3 - La scolarité des filles et des garçons

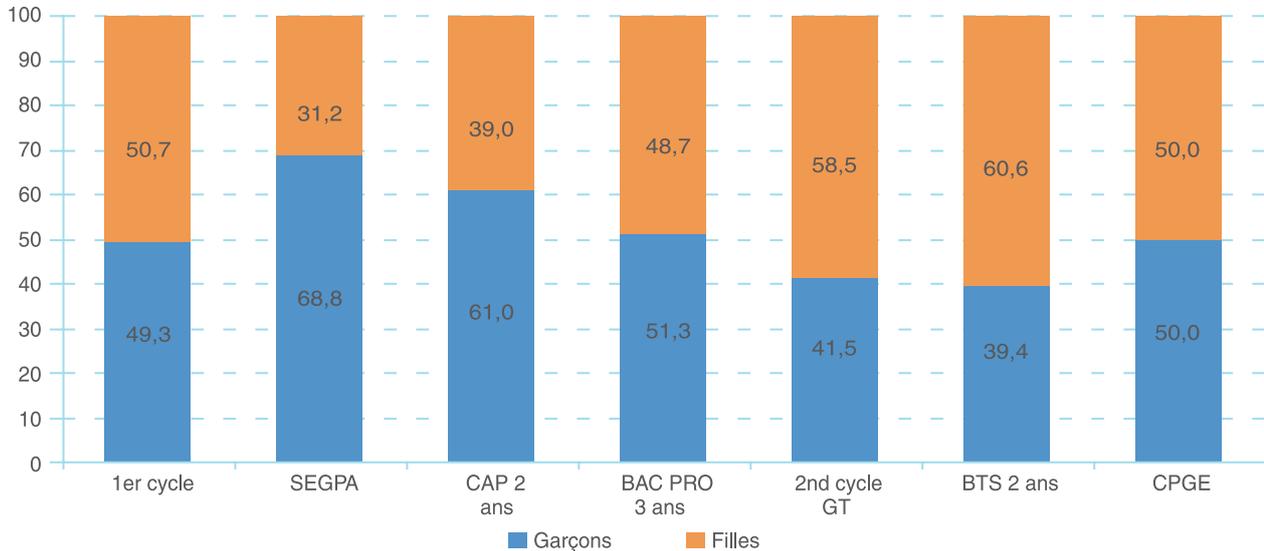
La répartition filles-garçons diffère selon le type de formation. Les filles sont majoritaires dans les formations de type BTS et dans le second cycle général et technologique. Elles sont en revanche minoritaires en Segpa et dans les formations de type CAP. Au sein du premier cycle, comme dans les classes préparatoires aux grandes écoles ou les classes préparant le baccalauréat professionnel, il y a autant de filles que de garçons.

Depuis 1999, le niveau de diplôme de la population des jeunes guyanais ayant entre 20 et 24 ans s'élève. L'évolution est plus marquée pour les femmes. La part des jeunes femmes sans diplôme a chuté de 10 points entre 1999 et 2011 passant de 61 % à 52 %. Chez les hommes, la baisse a été moins prononcée, - 5 points, pour atteindre près de 50 %. En 2011, les femmes ne se retrouvent pas significativement plus souvent sans diplôme que les hommes. La répartition des diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire est par contre différente selon le genre. Les hommes ayant entre 20 et 24 ans sont plus souvent titulaires d'un CAP ou d'un BEP que les femmes (respectivement 23 % et 17 %). Cette part est stable depuis 1999. En revanche, la part des femmes détenant un baccalauréat ou un diplôme du supérieur a augmenté de 10 points entre 1999 et 2011. Aujourd'hui, 32 % des jeunes femmes sont au moins bachelières ; ils sont 27 % chez les hommes.

Même si les filles détiennent plus souvent que les hommes un baccalauréat ou plus, la proportion de bachelières par série est très variable. Dans la voie générale, les filles sont très majoritaires dans la filière littéraire (77 %), majoritaires dans la filière économique et sociale (63 %) et minoritaires dans la voie scientifique. Ces mêmes observations sont constatées en France métropolitaine. Dans la voie technologique, les filles sont majoritaires en STG et ST2S, c'est-à-dire dans les spécialités tertiaires. Elles sont par contre très peu nombreuses dans les spécialités industrielles. Dans la voie professionnelle, les filles sont surreprésentées dans le secteur des services et sous-représentées dans le secteur de la production.

3.3.1 Une majorité de filles dans le second cycle générale et les BTS

Répartition filles-garçons par type de formation en 2013 (en %)



Source : MENESR – Rectorat de la Guyane.

3.3.2 La part des femmes diplômées d'un baccalauréat ou plus a augmenté plus vite que celle des hommes

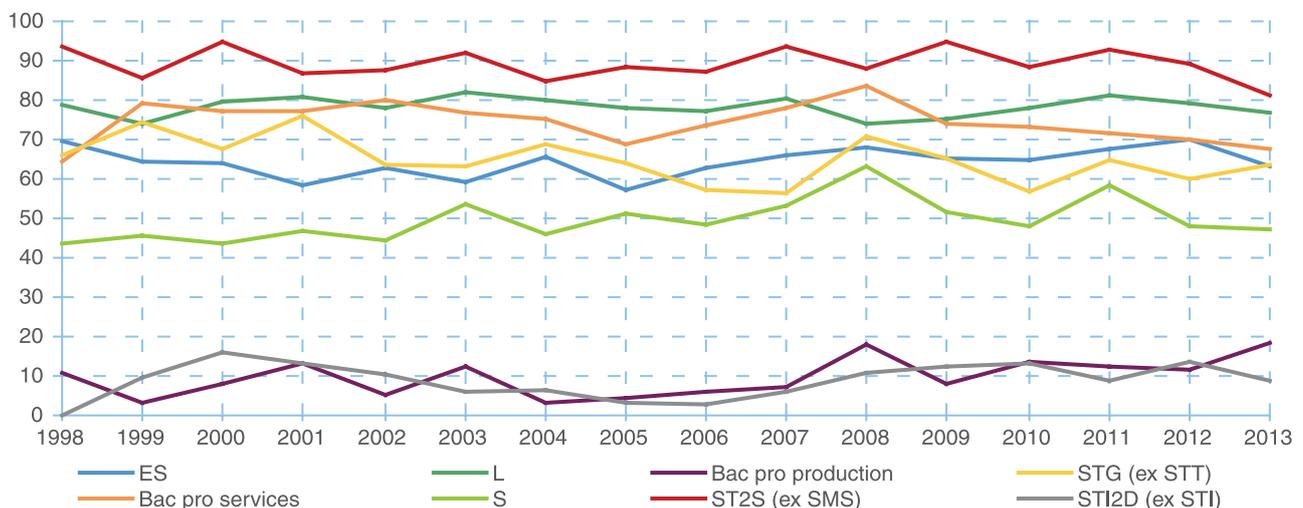
Niveau de diplôme par genre des jeunes ayant entre 20 et 24 ans (en %)

	1999		2006		2011	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire	45	38,7	44,1	41,5	50,3	48,4
dont CAP-BEP	23,2	16,8	22,7	15,4	23,2	16,7
dont baccalauréat ou +	21,8	22	21,4	26,1	27,1	31,7
Brevet ou aucun diplôme	55	61,3	55,9	58,5	49,7	51,6

Source : Insee, Recensements de la population, exploitation principale.

3.3.3 Les filles privilégient les filières sociales et littéraires

Proportion de bachelières par séries de 1998 à 2013 (en %)



Sources : MENESR-DEPP.

4 - Le niveau d'étude selon le milieu social

L'influence de l'origine sociale sur le parcours et la réussite scolaire des jeunes s'observe dès le premier cycle. Parmi l'ensemble des élèves scolarisés en sixième, cinquième, quatrième et troisième générale, moins d'un sur deux est enfant d'inactifs et les enfants de cadres représentent 14 % des élèves. Dans les classes spécialisées telles que les classes Segpa, près de sept élèves sur dix sont des enfants d'inactifs et seulement 5 % des élèves sont des enfants de cadres.

À la session 2013, sur 100 bacheliers guyanais, 40 sont issus de la voie générale, 26 de la voie technologique et 34 de la voie professionnelle. Derrière cette répartition globale des bacheliers, se cachent des disparités sociales importantes. Parmi les lauréats enfants de cadres, 73 % obtiennent un baccalauréat général, 16 % un baccalauréat technologique et seulement 12 % un baccalauréat professionnel. Parmi les lauréats enfants d'inactifs, la répartition est bien différente : seulement 27 % obtiennent un baccalauréat général, 30 % un baccalauréat technologique et 43 % un baccalauréat professionnel. Même si des inégalités sont également constatées en France métropolitaine, elles sont moins prononcées. Parmi les lauréats enfants d'inactifs, ils sont toujours quatre sur dix à obtenir un baccalauréat général.

Les inégalités sociales se constatent encore chez les plus âgés. Alors que près de trois enfants de cadres ou personnes exerçant une profession intermédiaire sur dix détiennent un diplôme du supérieur, ils sont moins de un sur dix chez les enfants d'ouvriers, d'employés, d'indépendants et de personnes inactives. Les évolutions entre 2006 et 2011 dévoilent une augmentation des inégalités. La part des jeunes sans diplôme ou possédant au plus le brevet des collèges augmente chez les enfants d'ouvriers et d'employés ainsi que chez les enfants d'inactifs alors qu'elle baisse chez les enfants de cadres et personnes exerçant une profession intermédiaire. Seulement 16 % des enfants de cadres ayant entre 20 et 24 ans sont sans diplôme contre 56 % des enfants d'inactifs.

Note de lecture

L'origine sociale des jeunes de 20 à 24 ans est appréhendée par la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence de la famille. C'est pourquoi, certains jeunes de ce groupe d'âge ne sont pas comptabilisés dans les données car n'habitant pas avec leurs pères ou/et mères, ils vivent avec d'autres membres de la famille, amis ou institutions.

3

Les résultats

3.4.1 Les enfants de cadres privilégient la filière générale, les enfants d'ouvriers la filière professionnelle

Répartition par filière des bacheliers 2013 selon leur origine sociale (en %)

	Filière		
	Général	Technologique	Professionnelle
Agriculteurs exploitants	36	33	31
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	46	24	30
Cadres, prof. Intellectuelles supérieures	73	16	12
Professions intermédiaires	56	27	17
Employés	52	28	20
Ouvriers	15	15	70
Retraités	36	23	40
Autres sans activité professionnelle	27	30	43
Indéterminé	20	31	49
Ensemble	40	26	35

Sources : MENESR-DEPP, ministère de l'agriculture.

3.4.2 Plus d'un enfant d'inactifs sur deux est sans diplôme ou possède au plus le brevet des collèges

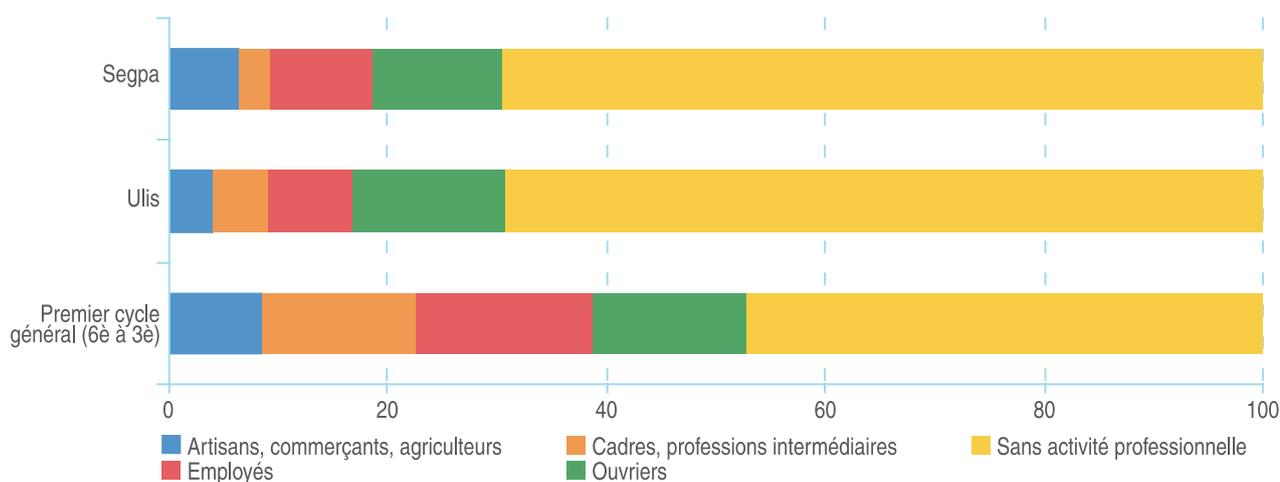
Diplôme des jeunes de 20 à 24 ans selon le milieu social (en %)

	Autres sans activité professionnelle		Ouvriers, employés		Indépendants		Cadres et intermédiaires	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011	2006	2011
Brevet ou aucun diplôme	49,6	56	27,9	36	55,7	54,5	23,6	15,6
CAP, BEP	21,7	19,1	34,2	29,8	27	23,1	20	21,6
Bac techno ou professionnel	7,5	6,4	15,9	13,2	0	9,2	11,3	15,2
Bac général	14,2	13,9	10,4	13,8	6,1	9,2	15,8	19,4
Études supérieures	7	4,6	11,6	7,2	11,2	4	29,3	28,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, Recensements de la population 2006 et 2011.

3.4.3 Les structures spécialisées bénéficient aux enfants d'inactifs

Les élèves du second degré selon l'origine sociale à la rentrée 2013 (en %)



Champ : élèves scolarisés dans les écoles et établissements des secteurs public et privé sous contrat, relevant du ministère de l'Éducation Nationale.

Source : MENESR - Rectorat de la Guyane, Système d'information Scolarité.

5 - Le diplôme et l'exposition au chômage

Souvent peu ou pas diplômés, les jeunes guyanais ont du mal à s'insérer sur le marché du travail. En 2012, parmi les 15-24 ans, alors que 67 % des jeunes sont toujours en étude en France métropolitaine, ils sont seulement 53 % en Guyane. Sur 100 jeunes ayant terminé leur cursus scolaire, seulement 38 sont en emploi, 27 sont chômeurs et 35 sont inactifs. Les jeunes Guyanais sont largement plus exposés au chômage que l'ensemble de la population. Le taux de chômage des 15-24 ans atteint les 44,8 % en 2012, contre 21,3 % chez l'ensemble des 15 ans et plus.

Le niveau de diplôme est un facteur déterminant influent sur le taux de chômage. En 2012, le taux de chômage des jeunes sortis de formation initiale depuis un à quatre ans, tous niveaux de diplômes confondus, est de 40 %. Il culmine à 62 % chez les jeunes sortis sans diplôme ou avec seulement le brevet des collèges puis baisse progressivement lorsque le niveau de diplôme augmente. Le taux de chômage des jeunes sortis possédant un CAP ou un BEP est de 55 % ; 38 % chez les jeunes possédant le baccalauréat et il chute à 9 % chez les jeunes sortant de l'enseignement supérieur. Depuis 2009, le taux de chômage des jeunes sortants augmente continûment. Il est passé de 30 % en 2009 à 40 % en 2012 ; tous les niveaux de diplômes sont touchés par cette augmentation.

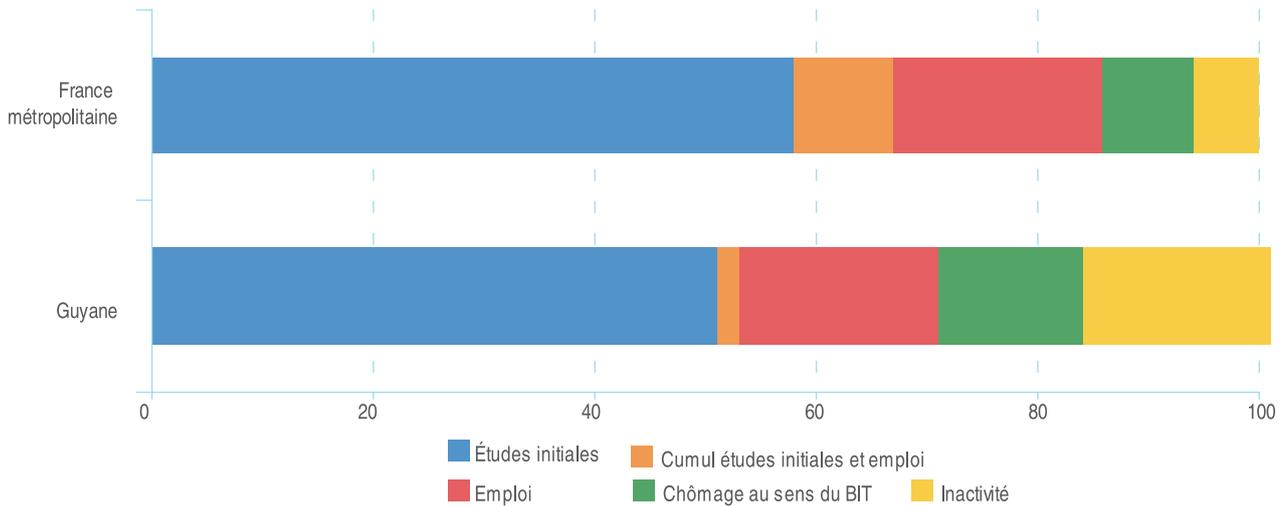
Plus le diplôme est élevé, plus la catégorie sociale l'est. Ce fait s'observe chez les jeunes sortis de formation initiale depuis un à quatre ans. Les personnes sorties sans diplôme ou avec au plus le brevet des collèges sont le plus souvent employés (39 %) ou sans activité (26 %). Seulement 11 % d'entre eux ont accédé à une profession intermédiaire et aucun à un poste de cadre. La répartition des sortants diplômés du supérieur par catégorie professionnelle est fondamentalement différente. La moitié d'entre eux exerce une profession intermédiaire et un quart d'entre eux ont déjà accès à un poste de cadre et seulement 5 % se retrouvent sans activité.

Définitions

Les sortants désignent les jeunes ayant terminé leur formation initiale depuis peu : entre un et quatre ans. Ces regroupements permettent d'avoir des échantillons suffisamment grands pour effectuer des analyses.

3.5.1 Deux fois plus de chômeurs et d'inactifs en Guyane qu'en France métropolitaine

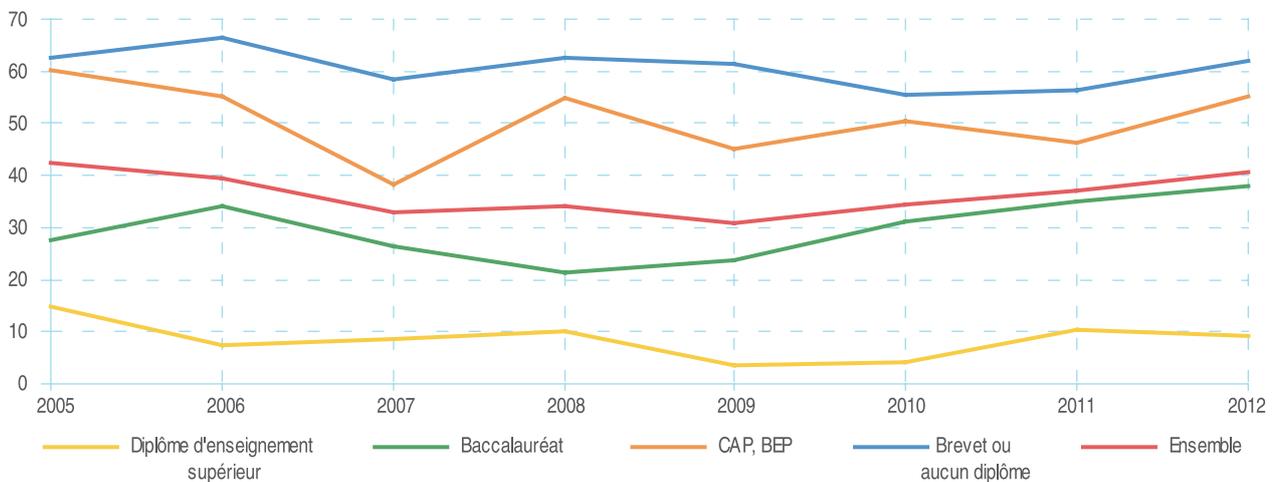
Situation des jeunes âgés de 15 à 24 ans en 2012 en Guyane et en France métropolitaine (en %)



Source : Insee, Enquête emploi DOM 2012.

3.5.2 Le taux de chômage baisse avec le niveau de diplôme

Taux de chômage des jeunes sortis de formation initiale depuis un à quatre ans, en fonction du diplôme le plus élevé de 2005 à 2012 (en %)



Source : Insee, Enquête emploi DOM 2005 à 2012.

3.5.3 Seulement 5 % des diplômés du supérieur se retrouvent en situation d'inactivité

Catégorie socioprofessionnelle en 2012 des jeunes en emploi sortis de formation initiale depuis un à quatre ans (en %)

	Brevet ou aucun diplôme	CAP-BEP	Baccalauréat	Diplôme du supérieur
Cadres et professions intellectuelles	0	5	1	24
Professions intermédiaires	11	17	34	50
Employés	40	25	31	17
Ouvriers	23	22	16	4
Sans activité professionnelle	26	31	18	5

Source : Insee, Enquête emploi DOM 2012.

Annexe

Sigles utilisés

AES : administration économique et sociale

ARS : allocation de rentrée scolaire

AVS : auxiliaire de vie scolaire

BEP : brevet d'études professionnelles

BEPA : brevet d'études professionnelles agricole

BIT : bureau international du travail

BTS : brevet de technicien supérieur

CAP : certificat d'aptitude professionnelle, commission administrative paritaire

Capa : certificat d'aptitude professionnelle agricole, commission administrative paritaire académique

Capes : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire

Céreq : centre d'études et de recherche sur les qualifications

CFA : centre de formation d'apprentis

CPA : classe préparatoire à l'apprentissage

CPGE : classes préparatoires aux grandes écoles

DGESCO : direction générale de l'enseignement scolaire

DGSIP : direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle

DGRI : direction générale de pour la recherche et l'innovation

DEPP : direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

DUT : diplôme universitaire de technologie

Éclair : écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite

ES : économique et social

IUFM : institut universitaire de formation des maîtres

IUP : institut universitaire professionnalisé

IUT : institut universitaire de technologie

L : littéraire

LGT : lycée d'enseignement général et technologique

LOLF : loi organique des lois de finance

LP : lycée professionnel

LPO : lycée polyvalent

LT : lycée technique

MENSR : ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

PISA : programme international pour le suivi des acquis

RAR : réseau ambition réussite

REP : réseau d'éducation prioritaire

S : scientifique

SEGPA : section enseignement général et professionnel adapté

STG : sciences et technologies de la gestion

STI : sciences et technologies industrielles

STL : sciences et technologie de laboratoire

ST2S : sciences et techniques de la santé et du social (ex-SMS)

STS : section de technicien supérieur

STT : sciences et technologie tertiaire

Ulis : unité localisée pour l'inclusion scolaire

VAE : validation des acquis de l'expérience

Nomenclature nationale des niveaux

Nomenclature nationale des niveaux

Elle est fixée par la Commission statistique nationale de la formation professionnelle et de la promotion sociale. Les niveaux de formation regroupent des formations de niveau de qualification comparable. Un élève inscrit au moins une fois dans une telle formation est dit avoir atteint le niveau correspondant.

Niveau VI et V bis :

sorties en cours de 1er cycle de l'enseignement secondaire (6ème à 3ème) ou abandons en cours de CAP ou BEP avant l'année terminale.

Niveau V :

sorties après l'année terminale de CAP ou BEP ou sorties de 2nd cycle général et technologique avant l'année terminale (seconde ou première).

Niveau IV :

sorties des classes de terminale de l'enseignement secondaire (avec ou sans le baccalauréat). Abandons des études supérieures sans diplôme.

Niveau III :

sorties avec un diplôme de niveau Bac + 2 ans (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales, etc.).

Niveaux II et I :

sorties avec un diplôme de niveau supérieur à bac+2 (licence, maîtrise, master, dea, dess, doctorat, diplôme de grande école).

Les zones d'emplois

Zone d'emploi de Cayenne :

Cayenne, Macouria, Matoury, Rémire-Montjoly, Roura, Montsinéry-Tonnegrande, Régina, Saint-Georges, Ouanary, Camopi.

Zone d'emploi de Kourou :

Iracoubo, Kourou, Sinnamary, Saint-Elie.

Zone d'emploi de Saint-Laurent-du-Maroni :

Mana, Saint-Laurent-du-Maroni, Saül, Maripasoula, Grand-Santi, Apatou, Awala-Yalimapo, Papaïchton.

Sources - Méthodes - Bibliographie

Sources

Les données sont issues des bases de données de l'Insee et du Rectorat : le Recensement de la population, l'enquête emploi en continu dans les DOM.

MENESR - Fichier des établissements.

DGCL - Comptes administratifs des départements et des régions.

MENESR – Bilan Social Académique.

MENESR - Systèmes d'information (SI) des ministères en charge de l'Éducation nationale, de l'Agriculture, SI des centres de formations d'apprentis.

Rectorat de la Guyane - Enquête sur le Parc Immobilier.

MENESR - Enquête 51 - Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).

MENESR – Base Centrale Scolarité (BCS).

MENESR - Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE).

MENESR - MAAF - SAFRAN (suivi des populations en formation).

MENESR - Enquêtes auprès des autres établissements d'enseignement supérieur.

Insee – Recensements de la population 1999, 2006 et 2011, exploitations principales et complémentaires.

Insee - Enquêtes emploi DOM (EEDOM) 2002 à 2012.

Sources - Méthodes - Bibliographie

Pour en savoir plus

Études Insee

Bayart P., Dorelon P., Hurpeau B., « Enquête Information et Vie Quotidienne : Lire, écrire, compter : des savoirs fragiles en Guyane », Premiers résultats n°97, novembre 2013.

Gragnc B., « En Guyane, les conditions de vie matérielles de l'enfant s'imposent comme le premier déterminant de la non-scolarisation », Antiane échos n°33, juin 2013.

Horatius-Clovis H., Michaud C., « L'état de l'école en Guyane », Insee-Rectorat, Juillet 2011.

« Scolarisation et origines sociales depuis les années 1980 : progrès et limites », Trente ans de vie économique et sociale - Insee Références - Édition 2014.

Études partenaires

Baccaïni B., de Lapasse B., Lebeaupin F., Monso O., « Le retard scolaire à l'entrée en 6e : plus fréquent dans les territoires les plus défavorisés », Insee Première n° 1512, septembre 2014.

Littérature nationale et internationale

« L'état de l'école », Depp, octobre 2013.

« Repères et références statistiques 2013 », Depp, septembre 2013.

Lefresne F., « Réduire les sorties précoces : un objectif central du programme « Éducation et formation 2020 », Depp, 2014.

Auteurs

Barbara GRAGNIC (Insee)
Hugues HORATIUS-CLOVIS (Rectorat de Guyane)

Avec la participation de

Marie-Pierre ARTEAULT
Bernard MAJZA
François POPULO
Géraldine SERISIER
(Rectorat de Guyane)

Relecture

Maryse TESSIER (Rectorat de Guyane)
Maud TANTIN-MACHECLER (Insee)

Réalisation

Annick COUILLAUD
Typhenn LADIRE

Insee Dossier

L'état de l'école en Guyane

Dossier n° 1
Octobre 2014

ISSN en cours
ISBN 978-2-11-063164-0

Insee Guyane
Avenue Pasteur
97306 Cayenne Cédex

Tel. : 05 94 29 73 00
www.insee.fr/guyane

Directeur de la publication :
Didier BLAIZEAU

Rédactrice en chef :
Béatrice CÉLESTE

© Insee - Rectorat de la Guyane - IRIG DEFIS (Carif Oref Guyane)



Insee mobile



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

